



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PROVENCE VERTE

Inventaire du patrimoine de la République

BRIGNOLES

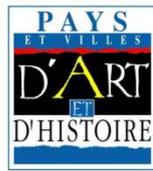
(janvier 2013 – janvier 2014)



www.patrimoineprovenceverte.fr

SOMMAIRE

Présentation de l'opération	3
L'inventaire du patrimoine en Provence Verte	3
Un outil à votre service	4
L'Inventaire de Brignoles	5
Notices Inventaire (Mérimée et Palissy)	6
Hôtel particulier puis hôtel de ville	6
Promenade, dite cours Liberté.....	8
Palais de justice, prison et caserne	10
Buste de la République ou Marianne	13
Fontaine.....	15
Maison, puis sous-préfecture	17
Groupe scolaire, puis collège dit collège Liberté.....	19
Ecole maternelle.....	21
École des Censiés	23
Monument aux morts de la guerre de 1914-1918	25
Pavillon d'exposition, dit hall des expositions	27
Ecole maternelle Marie Curie.....	29
Dossiers documentaires	31
Promenade, dite cours Liberté.....	31
Palais de justice, prison et caserne	35
Groupe scolaire, puis collège dit collège Liberté.....	65
Pavillon d'exposition, dit hall des expositions	101
Bibliographie	111
Sources	112



BRIGNOLES

Présentation de l'opération Patrimoine de la République



L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE EN PROVENCE VERTE

Le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte a lancé en avril 2012 un projet de valorisation numérique de ses biens culturels dans le cadre de sa mission de valorisation du patrimoine local. Cette opération a été soutenue par le programme Territoires numériques de la Région PACA et le programme FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Elle consiste en un **recensement méthodique et une étude scientifique du patrimoine des 44 communes** qui composent le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte. La première opération porte sur la thématique historique du patrimoine républicain. Cet inventaire du patrimoine bâti et mobilier est réalisé en convention avec le Service Régional de l'Inventaire PACA, maître d'œuvre en matière d'inventaire du patrimoine.

Le projet a pour ambition d'envisager les biens culturels d'une manière globale - bâti, mobilier, mais aussi coutumes, modes de vie et pratiques sociales - pour **mieux appréhender et mieux connaître le territoire**. Toutes les données recueillies (recherches historiques, images, son, vidéos) sont saisies dans des bases de données, dans le respect des normes de l'Inventaire général. Elles sont ensuite

valorisées sur le site Internet www.patrimoineprovenceverte.fr, mis à jour quotidiennement en fonction de l'avancée de l'enquête.

UN OUTIL A VOTRE SERVICE

Les notices d'Inventaire sont le fruit d'**un travail scientifique**, qui constitue l'aboutissement d'un travail de recherches en Archives et en bibliothèque combiné à une étude sur le terrain. Toutes ces données enrichissent la documentation du service Pays d'art et d'histoire et sont réutilisées dans le cadre de ses missions : animations pédagogiques, visites guidées, dépliants, panneaux historiques...

Ces données peuvent également **vous être utiles** dans l'élaboration de vos documents de communication, documents d'urbanisme, dans le cadre de la réhabilitation d'un quartier ou d'un bâtiment...

Pour tout complément d'information, les dossiers papiers de l'inventaire sont disponibles à la consultation sur rendez-vous dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte (contact : Karyn Zimmermann-Orengo, ipatrimoine@paysprovenceverte.fr). Nous restons également à votre disposition pour vous apporter notre expertise en matière de conservation des objets dont la commune est propriétaire.

L'INVENTAIRE DE BRIGNOLES

La commune de Brignoles a été inventoriée entre janvier 2013 et janvier 2014. La réunion de lancement de l'opération s'est déroulée le 21 janvier 2013 en présence de Monsieur Antoine Dunan, Directeur de l'Action Culturelle de la Ville de Brignoles, Monsieur Nicolas Oudart, Directeur de l'Office de Tourisme de la Provence Verte, Madame Cécile Laget, responsable du service OPAH RU, Madame Graziella Durio, en charge du Pôle Culturel, Madame Fabienne Gesbert Bonnet, en charge de l'Animation du Patrimoine, Madame Anne-Flore Viallet, en charge des Archives municipales, ainsi que Madame Julie Hars, chargée de mission aménagement.

Nous tenons à les remercier pour leur investissement, leur aide et leur entière coopération tout au long des mois qui ont été nécessaires à la réalisation de cette opération.

Eléments étudiés

- Architecture

Hôtel particulier puis Hôtel de Ville, 18^e siècle.

Promenade, dite cours Liberté, 19^e siècle.

Palais de Justice, prison et caserne, 1836.

Fontaine du Palais de Justice, 1844.

Maison, puis sous-préfecture, 4^{ème} quart 19^e siècle.

Ecole des Censiés, 1881.

Ecole maternelle, 1882.

Groupe scolaire, puis collège, dit collège Liberté, 1884.

Monument aux morts, 1926

Pavillon des expositions, dit hall des expositions, 1936.

Ecole maternelle Marie-Curie, 1950.

NOTICES INVENTAIRE (MERIMEE ET PALISSY)

Hôtel particulier puis hôtel de ville

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001722

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : hôtel ; hôtel de ville

Titre courant : hôtel particulier puis hôtel de ville

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Caramy (place)

Référence cadastrale : 2012 AV 116

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901610 ; 3129775

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 18e siècle (?)

Auteur(s) : maître d'œuvre inconnu

Commentaire historique : L'hôtel de ville actuel a été acheté par la commune le 14 juillet 1789 à Jean-Baptiste Moutton, négociant. Cet ancien hôtel particulier était alors connu sous le nom de maison de Colonia, famille qui en fut propriétaire aux 17e et 18e siècles. Bien que la parcelle semble avoir été occupée par une maison dès le 15e siècle, la façade suggère une réfection voire une reconstruction au 18e siècle. L'élévation sur la place Caramy a été peu modifiée depuis cette période, exceptées la porte d'entrée, remplacée peu de temps après l'arrivée du conseil municipal, et l'horloge publique, installée au milieu du 19e siècle. En revanche les distributions intérieures ont été plusieurs fois réaménagées, notamment en 1955 et en 2000. En entrant dans l'hôtel de ville, à gauche de la porte, on peut observer les armoiries sculptées de Brignoles. Datées de 1769, elles ornaient autrefois la porte de l'ancienne maison commune, située place du Palais, et les ont été transférées vers 1850.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre ; moellon ; enduit

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée ; 2 étages carrés ; étage de comble

Emplacement, forme et structure de l'escalier : escalier intérieur : escalier tournant à retours avec jour

Commentaire descriptif : La façade principale de l'hôtel de ville s'élève sur la place Caramy. La pierre de taille est utilisée jusqu'à l'arase des baies du 1er étage. L'élévation, ordonnancée, est percée de fenêtres segmentaires sur quatre niveaux. L'ensemble est surmonté d'une génoise à trois rangées.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Promenade, dite cours Liberté

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001720

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ; (c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : promenade

Appellation et titre : cours Liberté

Titre courant : promenade, dite cours Liberté

Parties constituantes : groupe scolaire, puis collège, dit collège Liberté ; pavillon des expositions, dit hall des expositions ; monument aux morts de la guerre de 1914-1918 ; école maternelle, dite école maternelle Marie-Curie

Référence des parties constituantes étudiées : IA83001715 ; IA83001715 ; IA83001723 ; IA83001715

Parties constituantes non étudiées : square ; couvent des Ursulines

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Liberté (cours)

Référence cadastrale : 2012 AV non cadastré ; domaine public

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901896 ; 3129642

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 19e siècle

Auteur(s) : maître d'œuvre inconnu

Commentaire historique : Au début du 19e siècle, l'emplacement actuel du cours de la Liberté est occupé par des jardins privés qui jouxtent les remparts du 16e siècle, du bastion Saint-Pierre au bastion du Curnier. Un cimetière, installé sur la partie sud en 1754, est transféré en 1785. Cet espace est aménagé en promenade plantée d'arbres dans les années 1830 ; elle apparaît sur le plan cadastral napoléonien sous le nom de « Le Cours ».

Après la démolition des remparts en 1837, la municipalité décide de prolonger le cours jusqu'à la porte d'Italie et d'y établir un champ de foire. Les travaux commencent en 1844 mais il faut attendre 1896 pour que le projet soit complètement achevé, en raison d'un contentieux opposant la municipalité à Mlle Aude, propriétaire d'une remise située à l'extrémité nord du cours.

Sous le Second Empire, le cours est nommé « cours Napoléon », avant de prendre le nom de « cours de la Liberté » en 1881. Ce quartier est, avec le faubourg Notre-Dame, l'un des deux principaux axes du développement urbain entre 1830 et 1950. La municipalité y implante plusieurs édifices : le groupe scolaire en 1881, le monument aux morts en 1920, le hall des expositions en 1936 et l'école maternelle en 1950. Le couvent des Ursulines, acheté par la commune en 1909, accueille une caserne de pompiers, des locaux municipaux ainsi qu'une salle de cinéma.

Lieu de promenade et de convivialité, le cours possède également une dimension économique, politique et sociale. Une bascule est installée en 1860 et en 1938 la foire de Brignoles y établit ses quartiers (suite à la construction du hall des expositions). En décembre 1851, ses allées constituent le lieu de rassemblement des insurgés du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte ; elles sont à nouveau le théâtre des contestations en 1907, lors de la révolte des vigneron. Dans les années 1930, le cours accueille également meetings politiques, rencontres syndicales et soirées caritatives.

DESCRIPTION

Commentaire descriptif : Situé à l'est de la ville, jouxtant le centre ancien médiéval, le cours se développe selon un axe nord sud. A l'extrémité nord, un square encadré par deux rampes droites d'escalier accueille le monument aux morts et permettent d'accéder au cours. Dans son prolongement, les allées se déploient en observant un alignement régulier d'arbres.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Ouverture au public : ouvert au public

CHAMPS SPECIFIQUES

Résumé : Au début du 19e siècle, l'espace actuel du cours de la Liberté est occupé par des jardins privés qui jouxtent les remparts du 16e siècle. Vers 1830, une première portion est réalisée au sud à l'emplacement d'un ancien cimetière. En 1837, la démolition des remparts, de la porte Saint-Pierre et de la porte d'Italie, ouvre cet espace vers le centre urbain. La municipalité projette alors de prolonger le cours en direction du nord et entame les procédures d'acquisition des terrains. Bien qu'elle ne parvienne pas à trouver un accord pour acheter la remise de Mlle Aude, située à l'extrémité nord de la promenade, elle réalise une deuxième portion dans les années 1840. En 1896, suite au décès de Mlle Aude, la remise est démolie. Un square est construit à son emplacement, où sera installé le monument aux morts en 1920. Le cours concentre plusieurs édifices municipaux comme le groupe scolaire de 1881, le hall des expositions de 1936 et l'école maternelle de 1950. Ce quartier est, avec le faubourg Notre-Dame, l'un des deux principaux axes du développement urbain de Brignoles entre 1830 et 1950.

Sources : La pétition de 1835 en faveur de la construction du palais de justice porte d'Italie est conservée aux Archives départementales du Var, cote 4N5. L'aménagement du cours Liberté étant l'une des préoccupations majeures de la municipalité brignolaise au 19e siècle, les registres de délibérations des Archives municipales de Brignoles permettent de retracer l'historique des travaux entre 1837 et 1897 : 23 janvier 1837 ; 20 avril 1837 ; 11 novembre 1838 ; 10 février 1839 ; 07 avril 1839 ; 31 mai 1840 ; 19 juillet 1840 ; 06 juin 1840 ; 17 avril 1842 ; 06 novembre 1842 ; 09 avril 1843 ; 07 mai 1843 ; 06 août 1843 ; 17 mars 1844 ; 11 août 1844 ; 7 février 1858 ; 17 février 1880 ; 18 septembre 1880 ; 20 février 1881 ; 24 février 1882 ; 29 mai 1883 ; 1er février 1896 ; 10 juin 1897.

Bibliographie : HERAUD René, Les rues et quartiers de Brignoles, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003 ; DUTTO M., Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011 ; MATTONE-VASTEL S., MEISSONNIER G., L'art et la mémoire de 1914-1918 dans le Var, Toulon : Commission départementale de l'information historique pour la paix, 1998.

Palais de justice, prison et caserne

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001719

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : palais de justice ; prison ; caserne

Titre courant : palais de justice, prison et caserne

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Palais de Justice (place du)

Référence cadastrale : 2012 AP 86 à 88

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901379 ; 3129774

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 2e quart 19e siècle

Datation en années : 1836

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Lantoin Esprit (architecte)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : Dans les années 1830, le Préfet du Var lance un programme de construction de palais de justice avec maison d'arrêt et caserne de gendarmerie dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Draguignan, Toulon, Brignoles et Grasse. La combinaison de ces trois établissements devait permettre d'éviter le transport des prisonniers lors de jugements et interrogatoires. En 1833, le Conseil Général du Var organise un concours pour désigner l'auteur du projet de Brignoles.

L'emplacement du futur édifice fait débat. Quatre possibilités vont être envisagées : le faubourg Notre-Dame (finalement retenu), la porte du Luc (à l'extrémité de l'actuel cours Liberté), les Cordeliers (à l'emplacement de l'ancien théâtre public) et le palais des Comtes de Provence (dans lequel sont alors installés le palais de justice et les prisons de la commune). L'architecte départemental Esprit Lantoin dresse un premier projet en 1834, modifié en 1836 suite aux remarques du Conseil des Bâtiments Civils.

Le projet est ensuite ajourné suite à la parution d'une circulaire ministérielle préconisant l'adoption du système cellulaire pour les prisons, ayant pour but l'isolement total des détenus dans des cellules individuelles. Les plans de la prison sont remaniés selon le système philadelpien, prôné par Alexis de Tocqueville, et sont finalement validés en 1838.

Les travaux commencent l'année suivante. Dès la fin de l'été, le Sous-Préfet fait part au Préfet de son inquiétude concernant l'épaisseur et la solidité des murs de l'édifice. Ses craintes, partagées par le conseil municipal, semblent se confirmer suite à un mouvement de façade du côté est de l'édifice. Malgré ces déconvenues, les

travaux se poursuivent et en mars 1840, l'architecte indique que l'entrepreneur a fait disparaître une grande partie des défauts et que la façade semble être suffisamment solide. La dépense totale de la construction atteint 182 663 francs, dont 18 266 ont été à la charge de Brignoles et 164 397 à la charge du département. La façade de l'édifice est refaite suite au tremblement de terre de 1887.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre ; moellon ; enduit

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée ; 2 étages carrés ; 1 vaisseau

Type et nature du couvrement : voûte en berceau plein-cintre

Parti d'élévation extérieure : élévation à travées

Commentaire descriptif : L'édifice comprend trois corps de bâtiments de profondeurs distinctes : le palais de justice au centre, la prison à l'est et la caserne à l'ouest. Ces trois entités sont indépendantes mais communiquent entre elles par l'intermédiaire de passages ménagés au niveau des cours, situés au sud des parcelles et entièrement closes. Les façades des trois bâtiments sont alignées et forment la limite sud de la place du Palais de Justice. Depuis cette place, les élévations présentent un ensemble cohérent et symétrique. Les trois bâtiments sont percés par des arcades plein-cintre au rez-de-chaussée et rectangulaires aux étages. Côté place, les élévations des corps de bâtiments latéraux sont rythmées par cinq travées et s'élèvent sur deux étages. Une génoise à trois rangées parachève les élévations.

La façade principale du palais de justice est animée par cinq arcades et deux fenêtres au rez-de-chaussée, sept fenêtres rectangulaires à l'étage. Ce bâtiment est couronné par une corniche à denticules. Les murs sont en pierre de taille pour le soubassement, puis en moellons de roches vives. Les murs de façade et de refends ont environ 55 cm d'épaisseur.

La prison suit un plan en T. Le corps de bâtiment sur la place est dévolu aux espaces d'accueil et aux logements de fonction. L'aile centrale est occupée par 36 cellules, réparties sur trois niveaux autour d'un vaisseau central voûté en plein-cintre. L'articulation entre ces deux volumes est assurée par un escalier située au nord-est du bâtiment. Au sud, une abside voûtée en cul de four accueille un deuxième escalier qui dessert les coursives donnant accès aux cellules. Celles-ci, fermées par un système de double porte, se présentent comme des pièces rectangulaires et voûtées. Elles sont percées aux niveaux 2 et 3 d'ouvertures étroites permettant d'en assurer l'éclairage.

Technique du décor des immeubles par nature : peinture

Représentation : symboles religieux ; ornement figuré : tête, main ; scène profane

Précision sur la représentation : La prison étant désaffectée depuis 1945, certaines cellules ont conservé les tags et graffitis laissés par les détenus : inscriptions, scènes de la vie quotidienne, visages, mains, décompte du temps... La cellule n°20 constitue à ce titre un témoignage exceptionnel : Raymond Balestra, paysan originaire de Grimaud, représente sur les murs de sa cellule les scènes de sa vie qui peuplent sa mémoire.

INTERET ET PROTECTION (le cas échéant)

Intérêt de l'œuvre : Le plan de la prison a été conçu selon le système cellulaire, inspiré du système des prisons américaines pennsylvaniennes, préconisé pour les prisons départementales françaises entre 1836 et 1853.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Ouverture au public : ouvert occasionnellement

CHAMPS SPECIFIQUES

Résumé : Le palais de justice de Brignoles a été construit dans les années 1830 sur les plans de l'architecte Esprit Lantoin. L'édifice comprend trois bâtiments indépendants (le palais de justice entouré par la caserne de gendarmerie et la prison) qui communiquent grâce à des passages ouverts dans les cours. Ce système devait permettre d'éviter le transport des prisonniers lors de jugements et interrogatoires. La prison, utilisée de 1840 à 1926 puis pendant la Seconde Guerre mondiale, est désaffectée depuis les années 1950. Ses murs sont par endroit recouverts de graffiti réalisés par les détenus, qui sont autant de "cicatrices murales" (Candeau, Hameau, 2004) qui donnent à ce lieu une puissance évocatrice.

Sources : Les Archives Nationales conservent plusieurs rapports sur la construction du palais de justice avec prison et caserne, présentés entre 1835 et 1842 aux séances du Conseil des Bâtiments Civils (registre F21*2532, dossier n°563, pp. 21-23, avec plans ; registre F21*2533, dossier n°54, pp. 314-315 ; registre F21*2533, dossier n°195, p.390, avec plans ; registre F21*2534, dossier n°64, p. 34 ; registre F21*2534, dossier n°172, p. 102 ; registre F21*2536, dossier n°532, pp. 309-310 ; registre F21*2536, dossier n°73, p. 51-52 ; registre F21*2536, dossier n°574, p.383. Ces rapports sont en ligne sur la base Conbavil (www.inha.fr).

Les Archives Départementales du Var conservent sous la série 4N5 la correspondance et les documents administratifs relatifs à l'organisation du concours, à la recherche et à l'achat des terrains, au projet de l'architecte et aux travaux de réparations.

Bibliographie : HERAUD René, Les rues et quartiers de Brignoles, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003 ; ANDRIEUX J.-Y., L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981. SCEREN CNDP 2009 ; DUTTO M., Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011. Les graffiti de la prison de Brignoles ont fait l'objet d'un ouvrage et de plusieurs articles anthropologiques, ethnographiques et historiques. Ces travaux ont notamment été conduits par Philippe Hameau, maître de conférences en anthropologie à l'Université de Nice Sophia-Antipolis et président de l'ASER du Centre Var : Candau J., Hameau P., "Cicatrices murales, graffiti de prison", in Le Monde Alpin et Rhodanien, 1er-2ème trim. 2004, (11 contributions), 2004 ; Hameau P., Morel M., Truchi S., Les graffiti de l'ombre, des archives de Brignoles aux graffiti de sa prison, Hyères, Ed. du Lau, 2006 ; Hameau P., "Une œuvre autobiographique en milieu carcéral", Ethnologie Française, t.XXXVIII, 2008, pp.151-162 ; Hameau P., "Des mots qui ne peuvent scier des barreaux", Cultures & Sociétés n°10, 2009, pp.64-69 ; Hameau P. et Painaud A., "Pierre Sèche et graffiti", in 'A.Acovitsioti-Hameau (dir.) Savoirs/ Paysages/Structures, Actes du 10ème Congrès international sur la Pierre Sèche, Supplément n°13 au Cahier de l'ASER, 2010, pp.93-98 ; Hameau P., Les graffiti de prison, Bulletin de l'Académie du Var, nouv. Série, t.XII, 2011, pp.116-118 ; Hameau P., "Graffiti de prison et patrimoine", Vestighe, n°2, 2013, pp.38-47 ; Hameau P., "L'idéal de la paix et les réalités de la guerre à travers les graffiti de la prison de Brignoles", in S.Mazauric (dir.) Ecrire la guerre, écrire la paix, Actes du 136ème congrès du CTHS, Perpignan 2011, 2013, pp.85-94 ; MADRANGES E., Prisons, Patrimoine de France, Lexis Nexis, Paris, 2013, pp. 362-364.

Buste de la République ou Marianne

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IM83002168

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : buste

Titre iconographique : de la République

Appellation et titre : Marianne

Titre courant : buste de la République ou Marianne

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Palais de Justice (place du)

Edifice de conservation : palais de justice, prison et caserne

Numéro de notice de l'édifice : IA83001719

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901379 ; 3129774

Milieu d'implantation : en ville

Localisation de l'oeuvre dans l'édifice : 1er étage, salle d'audience

HISTORIQUE

Siècle : 3e quart 19e siècle

Datation en années : 1875

Auteur(s) : Francia Angelo (sculpteur) ; Yves (fabricant de statues) ; Barret (fabricant de statues)

Lieu où l'oeuvre a été produite : Ile-de-France, 75, Paris

Commentaire historique : Ce buste est une reproduction très répandue du modèle créé en 1875 par le sculpteur Angelo à l'occasion de l'adoption de la Constitution de la IIIe République. Cet exemplaire a été moulé par l'atelier des éditeurs parisiens Yves et Barret. Francia Angelo exposa au Salon de Paris entre 1867 et 1882, il réalisa en 1879 un autre buste de Marianne, coiffée d'un bonnet phrygien, qui connut également un franc succès.

DESCRIPTION

Catégorie technique : sculpture

Structure et typologie : revers sculpté ; intérieur creux

Matériaux et techniques : plâtre : moulé, peint

Représentation : allégorie : république, femme, en buste, attribut : couronne, étoile, faisceau de licteur

Précision sur la représentation : Marianne est représentée en buste. Elle est couronnée de feuilles de chêne, de laurier et d'une étoile à cinq branches. Des rubans retombent sur sa nuque. Un faisceau de licteur est sculpté sur la base du buste, encadré par les lettres RF.

Inscriptions : date (sur l'œuvre) ; signature (sur l'œuvre) ; cachet d'atelier (sur l'œuvre) ; inscription concernant l'iconographie (en creux, sur l'œuvre)

Précisions sur les inscriptions : La date, la signature de l'artiste et le cachet d'atelier figurent sur le côté du buste : "Francia/1875", "YVES & BARRET/EDITEURS/PARIS/[...]THEVENOT". Les lettres "RF", sont gravées sur la base du buste.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété publique

CHAMPS SPECIFIQUES

Résumé : Ce buste est une reproduction très répandue du modèle créé en 1875 par le sculpteur Angelo à l'occasion de l'adoption de la Constitution de la IIIe République. Marianne est représentée en buste. Elle est couronnée de feuilles de chêne, de laurier, et d'une étoile à cinq branches. Des rubans retombent sur sa nuque. Un faisceau de licteur est sculpté sur la base du buste, encadré par les lettres RF.

Fontaine

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001721

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du
Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : fontaine

Titre courant : fontaine

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Palais de Justice (place du)

Référence cadastrale : 2012 AP non cadastré ; domaine public

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901380 ; 3129795

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : milieu 19e siècle

Datation en années : 1844

Justification de la datation : datation par travaux historiques

Auteur(s) : Roux (maître de l'œuvre) ; Conte (sculpteur)

Justification de l'attribution : attribution par travaux historiques

Commentaire historique : Immédiatement après la construction du palais de justice, la municipalité entreprend d'aménager la place qui lui fait face. Les travaux commencent par le remblayage du sol en 1842. Puis, le 17 mars 1844, le conseil municipal délibère de faire construire une fontaine pour embellir la place. Les travaux sont adjugés à M. Roux. Une allégorie de la Justice, réalisée par le sculpteur Conte, est installée au sommet. La fontaine a été restaurée en 2001.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre

Commentaire descriptif : La fontaine se compose d'un bassin circulaire au centre duquel s'élève un fût de section carrée surmonté d'une petite colonne. Au sommet est installée une statue en pied.

Technique du décor des immeubles par nature : sculpture

Représentation : lion, femme : symbole profane

Précision sur la représentation : Les quatre faces du fût sont chacune ornée d'un mufler de lion recrachant l'eau. La statue au sommet de la fontaine est une allégorie de la Justice.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Ouverture au public : ouvert au public

CHAMPS SPECIFIQUES

Résumé : Immédiatement après la construction du palais de justice, la municipalité entreprend d'aménager la place qui lui fait face. Les travaux commencent par le remblayage du sol en 1842. Puis, le 17 mars 1844, le conseil municipal délibère de faire construire une fontaine pour embellir la place. Les travaux sont adjugés à M. Roux. Une allégorie de la Justice, réalisée par le sculpteur Conte, est installée au sommet. La fontaine a été restaurée en 2001.

Sources : Les informations concernant les travaux de remblai de la place sont issues d'un dossier conservé aux Archives Départementales du Var sous la cote 4N5 (dossier 1842).

Bibliographie : HERAUD René, Les rues et quartiers de Brignoles, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003 ; DUTTO M., *Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?*, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011.

Maison, puis sous-préfecture

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001732

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ; (c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : maison ; sous-préfecture

Titre courant : maison, puis sous-préfecture

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Palais de Justice (place du)

Référence cadastrale : 2012 AP 42

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901346 ; 3129831

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 4e quart 19e siècle

Commentaire historique : En 1873, l'avocat Paul Veyan achète un terrain place du Palais de Justice afin d'y faire construire sa demeure. Mise en vente par ses trois héritières, le Département du Var s'en porte acquéreur en janvier 1914 pour la somme de 40 000 francs, en vue d'y installer la Sous-Préfecture auparavant logée dans l'ancien Palais des Comtes de Provence.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre ; moellon ; enduit

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée surélevé ; 2 étages carrés

Commentaire descriptif : L'édifice, de plan rectangulaire, est construit en léger retrait de la rue de la République. L'élévation principale comprend trois niveaux, percés par cinq travées de fenêtres rectangulaires à encadrement mouluré et clé sculptée. La porte d'entrée, au centre, possède un encadrement en pierre avec corniche débordante, formant balcon au 1er étage. Les murs sont enduits (décor de tables horizontales côté place). Une corniche à modillons parachève la décoration des élévations.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

CHAMPS SPECIFIQUES

Résumé : Cette vaste et imposante demeure fut construite dans le dernier quart du 19e siècle pour Monsieur Paul Veyan, avocat à Brignoles. Mise en vente par ses trois héritières, le Département du Var s'en porte

acquéreur en janvier 1914 pour la somme de 40 000 francs, en vue d'y installer la Sous-Préfecture auparavant logée dans l'ancien Palais des Comtes de Provence.

Sources : Les Archives Départementales du Var conservent sous la série 4N1 des documents relatifs à la transformation du palais des Comtes de Provence en Sous-Préfecture, puis au déménagement de la Sous-Préfecture place du Palais de Justice dans l'immeuble Veyan (1836-1931).

Groupe scolaire, puis collège, dit collège Liberté



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001715

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ; (c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : groupe scolaire

Appellation et titre : collège Liberté

Destinations successives et actuelle : collège

Titre courant : groupe scolaire, puis collège, dit collège Liberté

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Liberté (cours)

Référence cadastrale : 2012 AV 359

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901902 ; 3129574

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 4e quart 19e siècle

Datation en années : 1884

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Verlaque (architecte) ; Rey (architecte) ; Reynaud Arthur (architecte) ; Roustan Jules (architecte)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : Le groupe scolaire Liberté est construit par Rey, architecte à Marseille, entre 1884 et 1887. Un premier projet, plus ambitieux mais trop coûteux, avait été dessiné par l'architecte communal Verlaque en 1881. A son inauguration, le groupe scolaire se compose d'une école de garçons, d'une école de filles et d'une école maternelle (bâtiment sur l'avenue de Lattre de Tassigny). Les huit classes sont installées au 1er étage des ailes, le rez-de-chaussée étant aménagé en préau couvert.

En 1898, la commune décide d'y adjoindre une école primaire supérieure de filles. Des travaux d'agrandissement, confiés à l'architecte Arthur Reynaud, sont menés en 1902-1903 : le bâtiment principal, sur le cours Liberté, est alors exhausé de 2 étages.

Dans les années 1930, l'augmentation des effectifs entraîne la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes.

L'architecte Jules Roustan choisit de fermer les préaux couverts du rez-de-chaussée pour les transformer en classes et de construire un nouveau préau (1931-1933). Après-guerre, l'accroissement de l'effectif de l'Ecole Primaire Supérieure, devenue collège moderne de jeunes filles, nécessite de réaffecter le bâtiment à l'une ou à l'autre de ses fonctions. La construction d'une nouvelle école primaire au quartier Tivoli en 1957 (actuelle école Jean-Jaurès) permet finalement de désengorger le collège Liberté. L'édifice est actuellement désaffecté.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre ; moellon ; enduit

Matériau de la couverture : tuile

Parti de plan : plan régulier en U

Vaisseau et étage : sous-sol ; rez-de-chaussée surélevé ; 2 étages carrés

Commentaire descriptif : L'édifice présente un plan en U. Le corps de bâtiment principal, sur le cours Liberté, possède 2 étages, un avant-corps central et deux pavillons latéraux. Côté cour, la structure du corps de bâtiment central est renforcée par des jambes saillantes. Les ailes en retour s'élèvent sur un rez-de-chaussée et 1 étage percés de grandes et larges baies plein-cintre et segmentaires. Leurs élévations extérieures sont rythmées par des contreforts placés chaque deux travées. Le plancher de l'étage des ailes est soutenu par quatre grandes colonnes en fonte (une par classe). Une fontaine est installée au centre de la cour ; elle porte encore la marque de l'ancien mur séparant la cour des filles de celle des garçons.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Ouverture au public : fermé au public

CHAMPS SPECIFIQUES

Sources : Le dossier de construction du groupe scolaire est conservé aux Archives Départementales du Var (2 Op 23/2). Ce dossier comporte des pièces portant sur l'acquisition des parcelles, le projet dessiné par l'architecte Verlaque, plusieurs extraits de délibérations du conseil municipal, la correspondance entre l'inspecteur d'académie et le Préfet, le nouveau projet de l'architecte Rey et son approbation. Sous la cote 2 Op 23/4 sont conservés plusieurs dossiers sur le projet de l'architecte Rey (1885), les travaux d'aménagement de l'Ecole Primaire supérieure de Filles par l'architecte Reynaud (1898-1903), l'aménagement des trois classes et d'un préau par l'architecte Jules Roustan (1931-1934).

Bibliographie : DUTTO M., Que serait Brignoles sans le 19e siècle ?, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011 ; ANDRIEUX J.-Y., L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981. SCEREN CNDP 2009 ; HERAUD René, Les rues et quartiers de Brignoles, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003.

Ecole maternelle

REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001717

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel



DESIGNATION

Dénomination : école maternelle

Titre courant : école maternelle

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : De Lattre de Tassigny (avenue)

Référence cadastrale : 2012 AV 134

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901870 ; 3129506

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 4e quart 19e siècle

Datation en années : 1884

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Verlaque (architecte) ; Rey (architecte)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : En 1881, le conseil municipal de Brignoles vote l'acquisition de plusieurs terrains sur le cours Liberté pour la construction d'un groupe scolaire et d'une école maternelle. Les plans des futurs bâtiments sont dessinés par l'architecte communal M. Verlaque et sont approuvés par la commune en 1882 et par l'Etat en 1883. L'entrepreneur est choisi par adjudication en 1884, mais ce dernier refuse de tenir ses engagements. Une lettre de l'Inspecteur d'Académie adressée au Préfet du Var le 30 mai 1885 met en lumière les circonstances de cette défection : le coût des travaux a visiblement été sous-évalué par l'architecte, jugé trop peu expérimenté pour un projet de cette ampleur, obligeant l'entrepreneur qui accepterait le chantier à prévoir une perte importante. La commune désigne donc un nouvel architecte, M. Rey, pour remanier les plans de Verlaque. Le nouveau projet est rapidement approuvé et réalisé puisque les travaux sont reçus en 1887. Le bâtiment est actuellement désaffecté.

DESCRIPTION

Matériau du gros-oeuvre et mise en oeuvre : maçonnerie ; enduit

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée ; 1 étage carré

Commentaire descriptif : L'édifice se compose d'un corps de bâtiment principal sur 1 étage, flanqué par deux ailes en rez-de-chaussée. L'élévation sur l'avenue De Lattre de Tassigny présente un avant-corps et un portillon

d'accès au-dessus duquel est gravé "ECOLE MATERNELLE". Les élévations sont percées de fenêtres rectangulaires en brique aux piédroits harpés.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

CHAMPS SPECIFIQUES

Sources : Le dossier de construction du groupe scolaire est conservé aux Archives Départementales du Var (2 Op 23/2). Ce dossier comporte des pièces portant sur l'acquisition des parcelles, le projet dessiné par l'architecte Verlaque, plusieurs extraits de délibérations du conseil municipal, la correspondance entre l'inspecteur d'académie et le Préfet, le nouveau projet de l'architecte Rey et son approbation. Les plans de Rey sont conservés sous la cote 2 Op 23/4.

Bibliographie : Dutto M., Que serait Brignoles sans le 19e siècle ?, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011.

École des Censiés



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001733

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du
Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : école

Appellation et titre : des Censiés

Titre courant : école des Censiés

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Lieu-dit ou secteur urbain : Censiés (hameau les)

Référence cadastrale : 2012 AE 109

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0896653 ; 3129332

Milieu d'implantation : en écart ; bâti lâche

HISTORIQUE

Siècle : 4e quart 19e siècle

Datation en années : 1881

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Verlaque (architecte) ; Daniel Alphonse (architecte) ; Giraud Thimoléon (entrepreneur)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : En 1881, le conseil municipal de Brignoles vote la construction de trois édifices d'enseignement : un groupe scolaire et une école maternelle au cours Liberté, une école mixte au hameau des Censiés. Ce dernier bâtiment est prévu pour un effectif de 40 élèves. Deux parcelles de terrain appartenant à Christophe et Isidore Barbier sont acquises aux Censiés par la commune. Les plans et devis sont dressés par Verlaque, architecte communal. L'adjudication des travaux de l'école mixte a lieu en décembre 1883 : elle est remportée par Thimoléon Giraud, entrepreneur à Brignoles. La construction démarre rapidement et le bâtiment est presque achevé en janvier 1885. Cette même année, Verlaque doit démissionner en raison de difficultés rencontrées sur le projet du cours Liberté. Les locaux de l'école des Censiés sont officiellement reçus le 1er septembre 1886 par Alphonse Daniel, ingénieur civil à Brignoles. L'école a été réhabilitée et agrandie par la construction d'une extension entre 2012 et 2013.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre ; moellon ; enduit

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée ; 1 étage carré

Commentaire descriptif : L'école se compose de deux corps de bâtiment accolés et de plan rectangulaire. Le premier, destiné à l'accueil des élèves et au logement de l'instituteur, possède un étage ; le second, prévu pour la classe, est en rez-de-chaussée et est éclairé par quatre grandes baies doubles. Les encadrements des ouvertures sont en brique et pierre, les élévations sont couronnées par une génoise à trois rangs. L'inscription "ECOLE COMMUNALE" est gravée sur un bandeau de pierre apposé sur la façade principale. La cour de l'école est ceinte par un mur de clôture en pierre.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

CHAMPS SPECIFIQUES

Sources : Plusieurs délibérations du Conseil municipal de Brignoles concernent la construction de l'école mixte des Censiers : 19 février 1882 (commission pour choisir le terrain), 24 février 1882 (idem), 5 juillet 1882 (promesse de vente d'un terrain), 14 février 1883 (acquisition du terrain des frères Barbier), 6 mars 1883, 25 janvier 1855 (les travaux sont en cours). Le procès-verbal de réception définitive des travaux, daté du 1er septembre 1886, est conservé aux Archives Départementales du Var (2Op23/4).

Bibliographie : DUTTO M., *Que serait Brignoles sans le 19e siècle ?*, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011 ; ANDRIEUX J.-Y., *L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. SCEREN CNDP 2009 ; HERAUD René, *Les rues et quartiers de Brignoles*, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003.

Monument aux morts de la guerre de 1914-1918



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001723

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;
(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : monument aux morts

Appellation et titre : de la guerre de 1914-1918

Titre courant : monument aux morts de la guerre de 1914-1918

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Liberté (cours)

Référence cadastrale : 2012 AV non cadastré ; domaine public

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901908 ; 3129731

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 1ère moitié 20e siècle

Datation en années : 1926

Justification de la datation : datation par travaux historiques

Auteur(s) : Roustan Jules (architecte)

Justification de l'attribution : attribution par travaux historiques

Commentaire historique : Le monument aux morts est réalisé par l'architecte des Monuments Historiques Jules Roustan, suivant un devis daté du 7 juillet 1922. Installé sur le square du Cours, aménagé en 1896, il est inauguré le 21 novembre 1926.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : marbre

Commentaire descriptif : Le monument aux morts se compose d'un piédestal massif surmonté d'un obélisque recevant la liste des disparus. Chaque face du piédestal reçoit une plaque gravée : "La Ville de Brignoles à ses enfants morts pour la France 1914-1918 1939-1945", "Monument élevé par souscription publique", "Reconnaissance aux morts glorieux de la Grande Guerre 1914-1918" et "Ce monument a été inauguré le 21 9bre 1926".

Technique du décor des immeubles par nature : sculpture

Représentation : croix de guerre, ruban, guirlande, palme, casque

Précision sur la représentation : Les plaques commémoratives présentées sur le piédestal sont ornées d'une croix de guerre et d'une guirlande entourée d'un ruban. Ce motif, répété sur trois des faces, prend une forme légèrement différente sur l'élévation principale : la plaque est ovale et le motif de croix de guerre est remplacé par un décor plus imposant composé d'un casque et de palmes.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Ouverture au public : ouvert au public

Pavillon d'exposition, dit hall des expositions



REFERENCES DOCUMENTAIRES

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ;

(c) Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : pavillon d'exposition

Appellation et titre : hall des expositions

Titre courant : pavillon d'exposition, dit hall des expositions

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Liberté (cours)

Référence cadastrale : 2012 AV 1410

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901921 ; 3129645

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : 2e quart 20e siècle

Datation en années : 1936

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Roustan Jules (architecte) ; Société Hyéroise de Construction (entrepreneur)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : La construction du hall des expositions à Brignoles répondait à un double objectif : offrir un espace dédié à la Foire créée en 1921 – qui emportait un succès grandissant - et disposer d'une salle suffisamment grande pour accueillir de grandes manifestations le reste de l'année. Les plans du bâtiment ont été dressés par l'architecte Jules Roustan en 1936, à la demande du conseil municipal. Les travaux ont été réalisés par une coopérative ouvrière, la Société Hyéroise de Construction. Le "Palais des Foires" est inauguré en 1938.

DESCRIPTION

Matériau de la couverture : tuile plate mécanique

Vaisseau et étage : 3 vaisseaux

Type de la couverture : toit à longs pans ; croupe ; pignon

Commentaire descriptif : Le bâtiment est construit en léger retrait du cours Liberté. Il se compose d'un vaisseau central flanqué de deux bas-côtés et d'une salle longitudinale à l'arrière du bâtiment. Les fondations sont en béton. Les élévations sont en moellons calcaires de roche vive, hourdés au mortier de chaux hydraulique. La couverture se compose d'une charpente métallique et d'une toiture en tuiles plates mécaniques, rehaussée sur le hall. La structure du bâtiment transparaît sur la façade principale. La partie correspondant au vaisseau central est animée par une rangée de 6 colonnes formant 3 travées. Les entrecolonnements sont ouverts par des baies

plein-cintre surmontées d'oculi. Les colonnes supportent un entablement sur lequel est inscrit « HALL DES EXPOSITIONS », gravé dans l'enduit. L'élévation s'achève par un pignon coupé agrémenté d'un bas-relief central et de sphères ornementales aux extrémités. Les bas-côtés sont percés de grandes fenêtres plein-cintre. Les élévations latérales alternent baies plein-cintre et fenêtres à meneau.

Technique du décor des immeubles par nature : sculpture

Représentation : masque de théâtre ; ornement figuré

Précision sur la représentation : Les clés des trois baies au centre de la façade principale sont sculptées de masques de théâtre. Le pignon coupé est orné d'un bas-relief composé des armoiries de Brignoles encadré par des allégories de l'agriculture.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

Ouverture au public : ouvert occasionnellement

CHAMPS SPECIFIQUES

Sources : Archives départementales du Var, 2 Op 23/7 ; Archives communales de Brignoles, série M non classée.

Bibliographie : GIRAULT Jacques, Le Var rouge, les Varois et le socialisme de la fin de la première guerre mondiale au milieu des années 1930, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995.

Ecole maternelle Marie-Curie



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83001716

Date de l'enquête : 2012

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ; (c)

Pays de la Provence Verte [2013]

Date de rédaction de la notice : 2014

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : école maternelle

Appellation et titre : école maternelle Marie-Curie

Titre courant : école maternelle Marie-Curie

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Brignoles

N° INSEE de la commune : 83023

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Brignoles

Adresse : Liberté (cours)

Référence cadastrale : 2012 AV 134

Zone Lambert ou autres : Lambert3

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0901870 ; 3129506

Milieu d'implantation : en ville

HISTORIQUE

Siècle : milieu 20e siècle

Datation en années : 1950

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Petit Gaston (architecte) ; Barbé Lucien (architecte)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : Les plans de l'avant-projet de l'école maternelle sont dressés par Gaston Petit et Lucien Barbé, architectes DPLG à Toulon, en décembre 1950. L'école se compose d'un vestibule d'entrée, des bureaux de la directrice et des adjoints, de vestiaires, préaux, salles de récréation, salles d'exercice, salle de repos, cabinet médical, réfectoire, cuisine, pavillon d'habitation pour la directrice et les adjoints. La réalisation de l'édifice est retardée de quelques mois par plusieurs modifications du cahier des charges, notamment sur la question du mode d'adjudication des travaux. En 1956, la commune passe commande aux artistes M. et Mme Meyer pour la réalisation de fresques dans le vestibule de l'école, dans le cadre du "1 % artistique" mis en place à partir de 1951.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : béton ; pierre ; brique ; enduit

Matériau de la couverture : béton en couverture

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée, 1 étage carré

Type de la couverture : terrasse

Commentaire descriptif : L'école est construite au bout du cours Liberté. L'édifice se compose d'un corps de bâtiment principal, accueillant un vestibule, prolongé par 2 ailes à 45°. Les murs sont en moellons bruts en

fondation, ossature béton et briques creuses en élévation. L'école est de plain-pied ; le pavillon d'habitation possède 1 étage.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

CHAMPS SPECIFIQUES

Sources : Le dossier de construction est conservé aux Archives Départementales du Var (2 Op 23/2). Il comporte les pièces relatives au projet de construction dressé par les architectes Gaston Petit et Lucien Barbé, la correspondance entre l'architecte, le maire et le Préfet ainsi que les documents concernant la commande de peintures murales aux artistes M. et Mme Meyer dans le cadre du 1% artistique (fresques du vestibule).

DOSSIERS DOCUMENTAIRES

Cours Liberté



HISTORIQUE

Aménagement du cours

Au début du 19^e siècle, l'emplacement actuel du cours de la Liberté est occupé par des jardins privés qui jouxtent les remparts du 16^e siècle, du bastion Saint-Pierre au bastion du Curnier. Un cimetière, installé sur la partie sud en 1754, est transféré en 1785. Cet espace est aménagé en promenade plantée d'arbres dans les années 1830 ; elle apparaît sur le plan cadastral napoléonien sous le nom de « Le Cours ».

Dans un contexte où la ville cherche à s'étendre, à s'équiper et à se moderniser, ce lieu se place rapidement au cœur des débats et des préoccupations dès qu'un projet de développement urbain est à l'étude. Il présente en effet plusieurs avantages : il est situé aux portes de la ville, n'est pas encore urbanisé et se trouve aux carrefours de grands axes. Il est évoqué une première fois en 1835, à l'occasion de la construction du nouveau palais de justice, pour lequel il est en concurrence avec trois autres lieux. Sa cause est notamment défendue par les membres du Tribunal Civil, car l'édifice serait ainsi « placé près du quartier le plus populaire de la ville et dans un lieu bien apparent [...] ; tout autour se grouperaient infailliblement en peu d'années nombre d'habitations indispensables à la ville dont la population s'accroît »¹. Autre argument avancé par les pétitionnaires, la construction du palais « donnerait l'occasion de continuer le cours jusqu'à son entrée, ce qui contribuerait à l'embellir »². Malgré le plaidoyer dressé par les membres du Tribunal Civil, le palais de justice est finalement édifié au faubourg Notre-Dame, conformément au souhait de la municipalité.

¹ Archives départementales du Var, 4N5.

² *Ibidem*.

Le 20 août 1837, le conseil municipal de Brignoles décide la démolition des remparts : la ville sort de ses murs et le Cours peut prendre de l'ampleur. La même année, les Ursulines sont autorisées à établir leur couvent, qui accueillera une école de jeunes filles jusqu'en 1906. Dès 1839, il est question de prolonger le cours jusqu'à la grande route d'Italie (avenue Dreo) et d'y établir un champ de foire. Le projet se heurte au refus de Mlle Aude de vendre sa remise située à l'extrémité nord du cours. Des terrains sont toutefois achetés dans les années 1840 et les travaux sont en cours en 1844. Il faut cependant attendre 1896 et le décès de Mlle Aude pour que la commune finalise ce projet, lancé près de cinquante ans plus tôt. Le bâtiment est alors démoli et remplacé par un square en 1897.

Lieu de vie et espace symbolique

Sous le Second Empire, le cours est nommé « cours Napoléon », avant de prendre le nom de « cours de la Liberté » en 1881. Ce quartier fut, avec le faubourg Notre-Dame, l'un des deux principaux axes du développement urbain de Brignoles entre 1830 et 1950. La municipalité y implante plusieurs édifices : le groupe scolaire en 1881, le monument aux morts en 1920, le hall des expositions en 1936 et l'école maternelle en 1950. Le couvent des Ursulines, acheté par la commune en 1909, accueille une caserne de pompiers, des locaux municipaux ainsi qu'une salle de cinéma.

Lieu de promenade et de convivialité, le cours possède également une dimension économique, politique et sociale. Une bascule est installée en 1860 et en 1938 la foire de Brignoles y établit ses quartiers (suite à la construction du hall des expositions). En décembre 1851, ses allées constituent le lieu de rassemblement des insurgés du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte ; elles sont à nouveau le théâtre des contestations en 1907, lors de la révolte des vignerons. Dans les années 1930, le cours accueille également meetings politiques, rencontres syndicales et soirées caritatives.

DESCRIPTION

Situé à l'est de la ville, jouxtant le centre ancien médiéval, le cours se développe selon un axe nord sud. A l'extrémité nord, un square encadré par deux rampes droites d'escalier accueille le monument aux morts et permettent d'accéder au cours. Dans son prolongement, les allées se déploient en observant un alignement régulier d'arbres.

ILLUSTRATIONS



Illustration 1. Brignoles – Square du Cours.
Louis Queirard (éditeur), carte postale, vers 1900.
Ville de Brignoles.



Illustration 2. Cours Liberté, square. Karyn Orengo, 2014.

BIBLIOGRAPHIE

HERAUD René, *Les rues et quartiers de Brignoles*, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003.

DUTTO M., *Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?*, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011.

SOURCES

Archives départementales du Var, série N, 4 N 5

Pétition en faveur de la construction du palais de justice porte d'Italie, 1835.

Archives communales de Brignoles

- Registres de délibérations de la commune

L'aménagement du cours Liberté est l'une des préoccupations majeures de la municipalité brignolaise au 19e siècle. Les délibérations du conseil municipal permettent de retracer l'historique des travaux entre 1837 et 1897 : 23 janvier 1837 ; 20 avril 1837 ; 11 novembre 1838 ; 10 février 1839 ; 07 avril 1839 ; 31 mai 1840 ; 19 juillet 1840 ; 06 juin 1840 ; 17 avril 1842 ; 06 novembre 1842 ; 09 avril 1843 ; 07 mai 1843 ; 06 août 1843 ; 17 mars 1844 ; 11 août 1844 ; 7 février 1858 ; 17 février 1880 ; 18 septembre 1880 ; 20 février 1881 ; 24 février 1882 ; 29 mai 1883 ; 1er février 1896 ; 10 juin 1897.

- série M, non classée

Couvent des Ursulines. Projet d'aménagement de l'ancien couvent des Ursulines en maison du Peuple, 1931. Plan d'ensemble, plan du rez-de-chaussée, dressé le 20 décembre 1931 par Jules Roustan.

Commission des travaux, examen du projet d'aménagement de l'ancien couvent des Ursulines en Maison du Peuple, séance du 20 mai 1932.

Rapport, projet de bains douches dans l'ancien couvent des Ursulines.

Rapport dressé par les architectes. Transformation de l'ancien couvent des Ursulines en Maison du Peuple, 14 avril 1932.

Correspondances : location de salles pour conférences et divers (1936-1938).

PALAIS DE JUSTICE, PRISON et CASERNE DE GENDARMERIE



HISTORIQUE

Un projet inscrit dans un programme départemental

Dans les années 1830, le Préfet du Var lance un programme de construction de palais de justice avec maison d'arrêt et caserne de gendarmerie dans chaque chef-lieu d'arrondissement, en commençant par Draguignan, puis Toulon, Brignoles et enfin Grasse.

Le 3 août 1833, le conseil général du département fixe à 100 000 francs la dépense à faire pour la construction d'un Palais de Justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie à Brignoles. La combinaison de ces établissements devait permettre d'éviter le transport des prisonniers lors des jugements et interrogatoires. Un concours est organisé pour désigner l'auteur du projet.

Le projet de M. Lantoin, architecte départemental

Le cahier des clauses générales, fait à Draguignan le 22 mars 1834, indique que chaque édifice doit être séparé mais rester en communication avec les autres par le biais des cours. Le palais de justice devra comporter une salle d'audience précédée d'une salle des pas perdus, une salle de conseil avec vestiaire, un cabinet pour le président, un cabinet pour le procureur du roi, un cabinet pour le substitut, un cabinet pour le juge d'instruction avec antichambre, deux chambres pour les témoins, un greffe, une salle des archives, un cabinet avec vestiaire pour les avoués, une chambre des enquêtes, un grand escalier public précédé d'un vestibule, un plus petit pour dégagement, un logement pour le concierge, un bucher, des latrines, plusieurs pièces

affectées au tribunal de commerce (une salle d'audience, un greffe, une chambre de conseil avec vestiaire), des pièces affectées à la justice de paix (une salle d'audience, un cabinet avec vestiaire, un greffe).

La maison d'arrêt doit être suffisamment spacieuse pour contenir 25 détenus de chaque sexe. Elle doit comporter une cellule pour chaque détenu, deux chauffoirs ou salle de réunion ou de travail, un cachot, un logement de concierge, un logement de guichetier, un écrou, une cour d'entrée, deux préaux, des latrines, une fontaine dans chaque préau.

La caserne de gendarmerie à cheval devra comporter le logement de cinq gendarmes, du brigadier et du lieutenant, avec une écurie pour 7 chevaux au moins, une sellerie, un grenier pour l'approvisionnement d'une année en foin, paille et avoine, une buanderie.

L'architecte Esprit Lantoin est désigné pour réaliser le projet. Il dresse les plans de l'édifice en conformité avec le cahier des clauses générales. Le 3 août 1834, ses dessins sont présentés aux membres du Conseil. Le local des Cordeliers et ses environs sont désignés pour être affectés à la construction.

Dissensions autour de l'emplacement du futur édifice

Le choix du Conseil Général ne fait pas l'unanimité. Durant deux années, l'emplacement du futur édifice fait débat. Quatre possibilités sont évoquées : le faubourg Notre-Dame (qui sera finalement choisi), la porte du Luc (à l'extrémité de l'actuel cours Liberté), les Cordeliers (à l'emplacement de l'ancien théâtre public) et le palais des Comtes de Provence (dans lequel étaient déjà installés les prisons et le palais de justice). Le conflit oppose les autorités locales, soutenues par l'architecte à une partie des habitants auxquels s'ajoutent les magistrats du Tribunal Civil.

Selon le Conseil Municipal, le choix des Cordeliers ne présente pas les avantages attendus pour ce type de construction car le quartier est trop éloigné de la grande route et qu'il faudrait si cet emplacement était retenu détruire la salle de spectacle. Ses membres soumettent au Préfet deux nouveaux emplacements : le jardin de M. Felix

Roux au Faubourg Notre-Dame et la remise de M. Aude Hyacinthe à l'entrée du cours, sur le faubourg du portail du Luc.

Le 25 mars 1835, le Préfet du Var transmet au ministre de l'Intérieur les projets et devis réalisés par M. Lantoin, architecte du département, sans préciser si ce projet avait été le seul présenté au concours. Le ministre demande au Préfet des précisions quant au choix de l'emplacement du futur édifice. Entre-temps, le ministre reçoit plusieurs réclamations d'habitants, opposés au choix du conseil municipal, qui avaient été adressées au Conseil des Bâtiments Civils. A cette pétition s'ajoute une lettre des magistrats du Tribunal Civil également contre le projet. Le ministre renvoie ces réclamations au Préfet en lui demandant de consulter le Conseil Général. Un rapport est commandé à l'architecte du département, qui se range du côté de la municipalité. Le Conseil Général rejoint son avis, à savoir que la pétition adressée au Conseil des Bâtiments Civils n'a été fondée que sur des intérêts privés, que la décision du tribunal n'a été dictée que par les convenances personnelles de certains de ses membres alors que l'emplacement de la rue Notre-Dame semble être le plus convenable pour l'économie et l'embellissement de la ville.

Charles-Pierre Gourlier, membre du Conseil des Bâtiments Civils depuis 1819, est chargé en suivant de dresser un rapport. Il présente dans la séance du 24 novembre 1835 ses conclusions sur le projet lui-même ainsi que sur le choix de l'emplacement. Il regrette qu'une enquête de commodo et incommodo n'ait pas été organisée en amont et qu'on ne lui ait pas fourni un plan général de la ville avec les deux emplacements, mais il soutient tout de même l'emplacement retenu par l'architecte et les autorités locales. Le Conseil des Bâtiments Civils, suite au rapport, adopte le projet. Le ministre de l'Intérieur suit cet avis et en informe le préfet par courrier du 9 décembre 1835³.

L'approbation du Conseil des Bâtiments Civils concernant l'emplacement du terrain met fin au débat et permet de passer à la phase de réalisation du projet. Les procès-verbaux d'estimation des terrains de Félix Roux et Philémond Gavoty sont dressés le 11 mars 1837. Les terrains sont achetés 22 802,15 francs⁴.

Modifications du projet avant sa réalisation

- Modifications générales

³ Le rapport est envoyé au Préfet par M. de Gasparin, sous-secrétaire d'Etat, avec l'approbation du ministre de l'Intérieur pour le projet et l'emplacement.

⁴ Dépouillement des crédits et des dépenses opérés pour la construction d'un Palais de Justice, d'une Maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie

Dans son rapport, M. Gourlier approuve le projet dans son ensemble ; il reconnaît que la disposition et la distribution générale du projet sont convenables et satisfaisantes mais il émet le souhait que quelques modifications soient apportées. Concernant le palais de justice, il recommande de relever la hauteur de l'étage et présente les élévations comme « n'offrant rien de condamnable [...] sans avoir peut-être entièrement le caractère propre à ce genre d'édifice ». Il demande que soient ajoutés à la maison d'arrêt trois salles de réunion (parloirs), une infirmerie, une chapelle et un escalier supplémentaire pour séparer chaque sexe. Il suggère également d'agrandir les fenêtres des cellules et de les remonter, pour permettre une meilleure aération tout en empêchant que les détenus aient une communication visuelle directe avec les maisons voisines. Il ajoute qu'il serait opportun d'adopter pour la caserne une disposition générale semblable à celle de la maison d'arrêt par souci de symétrie. Il invite également l'architecte à faire effectuer des sondages préparatoires, afin d'évaluer le degré d'humidité et ainsi de déterminer si une fondation en béton avec chaux hydraulique ne serait pas plus opportune qu'une fondation sur pilotis.

Suite à ces observations, Esprit Lantoin modifie son projet et dresse le 18 janvier 1836 un devis supplémentaire des travaux. Ce document indique que l'architecte a fait faire des fouilles sur le terrain et que partout l'eau a été trouvée à 1m50 de profondeur, assurant une humidité constante pour les pilotis⁵. Le devis modifié s'élève à la somme de 144 342,88 francs.

- Adoption du système cellulaire

Les plans de la prison sont complètement remaniés en 1838 suite à la circulaire ministérielle du 02 octobre 1836 qui préconise l'adoption du système cellulaire pour les prisons départementales⁶. Cette circulaire découle des études commandées par le gouvernement de la Restauration, qui envoie en 1831 Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont observer les systèmes pénitentiaires américains, fondés sur l'emprisonnement individuel en cellules (dans le système français, la plupart des détenus sont réunis dans des dortoirs communs). Cette mission aboutit à la publication en 1833 d'un ouvrage sur le système pénitentiaire aux États-Unis et son application en

⁵ Suivant les conseils du rapporteur du Conseil des Bâtiments Civils, l'édifice repose tout de même sur une dalle béton.

⁶ Archives nationales, F21 *2533, dossier n°54, pages 314-135, 06 février 1836.

France. Le système philadelphe, qui consiste à l'enfermement individuel en cellule de jour comme de nuit, y est recommandé⁷.

Le système philadelphe est appliqué aux nouveaux plans de la prison de Brignoles. Ainsi, chaque détenu doit être isolé dans sa cellule et privé des communications visuelles et verbales avec les autres prisonniers, tout en étant vu et être surveillé par le personnel pénitencier sans qu'il s'en aperçoive. Les nouveaux plans de la prison sont présentés au Conseil des Bâtiments Civils en 1838⁸.

Réalisation du projet

Les travaux commencent en 1839. A la fin de l'été, le sous-préfet fait part au préfet de son inquiétude quant à l'épaisseur et à la solidité des murs de l'édifice. Ses craintes, partagées par le conseil municipal, semblent se confirmer suite à un mouvement de la façade du côté est de l'édifice, qui présente plusieurs lézardes. Dans une lettre datée du 4 septembre, il enjoint donc le Préfet de faire expertiser les constructions avant leur entière réalisation⁹.

L'architecte se rend sur le chantier au mois de novembre pour vérifier ces allégations. Il constate qu'il y a bien eu mouvement ; il l'attribue non pas à une erreur de l'entrepreneur mais au retard d'exécution de cette partie de l'édifice, du à l'utilisation de la pierre de taille et aux pluies abondantes intervenues après l'élévation de ce mur qui ont ramollies le mortier¹⁰.

En mars 1840, l'architecte se rend à nouveau sur le chantier de construction. Il indique que depuis son premier rapport, l'entrepreneur à fait disparaître une grande partie des défauts et la façade, qui n'a plus subi de mouvement et semble être suffisamment solide. Il réfute point par point les accusations de la commission chargée de la surveillance des travaux : le défaut de retraite sur la fondation, les vides entre les pierres de taille et la mauvaise qualité du mortier, des bois de construction et des matériaux en terre cuite. Il aborde ensuite la question de la simplicité de la charpente du palais de justice, qu'il justifie par la nécessaire économie. Il reprend le même

⁷ Les instructions de la circulaire du 2 octobre 1836 sont complétées par la circulaire du 18 août 1837. Une troisième circulaire, datée du 9 août 1841, décrit un programme pour la construction des prisons départementales cellulaires. Le développement de ce système est interrompu par la circulaire Persigny du 17 août 1853.

⁸ Le rapporteur du projet est Guillaume Abel Blouet, architecte français né à Passy le 6 octobre 1795 et mort à Paris le 7 mai 1853. Il fut co-auteur de rapports sur les pénitenciers des États-Unis en 1837.

⁹ AD 4N29, lettre du sous-préfet au préfet, chemise 1839-1841.

¹⁰ L'architecte indique que ce mouvement vers l'avant est de 25 millimètres et non de 25 centimètres, comme l'affirme le conseil municipal dans sa délibération. Ibidem, rapport de l'architecte au préfet, 30 mars 1840.

argument pour répondre aux critiques exprimées à l'encontre de « l'aspect disgracieux que la façade des édifices présente »¹¹. Il conclut son rapport en soulignant qu'« on a regretté de ne voir plus construire aussi solidement que les anciens le faisaient, et pour cela on a cité le Palais de Justice récemment construit à Toulon. Nous répondons à cela que ce ne serait pas avec 150 mille francs que l'on pourrait construire trois édifices comme ceux en cours d'exécution à Brignoles. »

La dépense totale de la construction (terrain, travaux, honoraires de l'architecte, frais d'actes) atteint 182 663 francs, dont 18 266 ont été à la charge de la ville de Brignoles et 164 397 à la charge du département¹².

Travaux postérieurs

La façade de l'édifice a été refaite en 1887 suite à un tremblement de terre.

La maison d'arrêt, après une première fermeture entre 1926 et 1939, est désaffectée depuis 1945. Le palais est actuellement occupé par le tribunal d'instance et le tribunal de commerce, la caserne accueille les services médicaux-sociaux du Conseil Général du Var.

DESCRIPTION

L'édifice comprend trois corps de bâtiments de profondeurs distinctes : le palais de justice au centre, la prison à l'est et la caserne à l'ouest. Ces trois entités sont indépendantes mais communiquent entre elles par l'intermédiaire de passages ménagés au niveau des cours, situées au sud des parcelles et entièrement closes.

Les façades des trois bâtiments sont alignées et forment la limite sud de la place du Palais de Justice. Depuis cette place, les élévations présentent un ensemble cohérent et symétrique. Les trois bâtiments sont percés par des arcades plein-cintre au rez-de-chaussée et rectangulaires aux étages. Les élévations côté place des corps de bâtiments latéraux sont rythmées par cinq travées et présentent deux étages. Une génoise à trois rangées parachève les élévations.

¹¹ *Ibidem.*

¹² Dépouillement des crédits et dépenses, 1837.

Les murs de façade et de refends ont environ 55 cm d'épaisseur. Ils sont en pierre de taille pour le soubassement, puis en moellons de roches vives. Les façades sont enduites.

Palais de justice

Le bâtiment possède un étage carré et un entresol. La façade principale du palais de justice est animée par cinq arcades et deux fenêtres au rez-de-chaussée, sept fenêtres rectangulaires à l'étage. Une corniche à denticules parachève les élévations.

Certains éléments de la façade sont en pierre de taille : soubassement, piliers corniers, dossier des arcades, impostes de la façade principale et du vestibule, plinthe d'arasement du 1^{er} étage et cordon d'appui de la façade principale, marches des escaliers extérieurs et intérieurs, sol du vestibule, appuis des fenêtres du rez-de-chaussée, base des colonnes et pilastres. Les chapiteaux des colonnes et pilastres ainsi que leur entablement et les corniches sont en plâtre.

La brique est employée pour les piliers isolés du vestibule, les dossier des arcades dans les corridors et le vestibule ainsi que pour toutes les voussures en demi-cercle des arcades des façades. Elle est également employée pour les piédroits, voussures et plates-bandes de toutes les ouvertures des portes donnant à l'extérieur et de toutes les fenêtres. En dehors du vestibule, les sols sont en tomettes issues des fabriques de Salernes.

Le centre du rez-de-chaussée est occupé par une salle des pas perdus desservant deux grandes salles rectangulaires latérales. Un escalier monumental tournant à deux volées droites permet d'accéder à l'entresol (depuis le repos) ainsi qu'à l'étage. Sur le palier, la structure de l'escalier est délimitée par des colonnes doriques. Les parties latérales de l'étage sont occupées par des bureaux, tandis que la partie postérieure accueille la salle d'audience avec son plafond en stuc.

Caserne de gendarmerie

Le bâtiment s'élève sur deux étages. La pierre de taille est utilisée jusqu'à l'imposte ainsi que pour les seuils, les piliers isolés et les dossier des écurie.

Le rez-de-chaussée est divisé en trois parties : un vestibule central dessert les pièces latérales (il s'agissait autrefois d'écuries à l'est, l'ouest étant occupé par deux chambres et une sellerie). Les étages sont actuellement occupés par des bureaux. Un escalier tournant à retours occupe la travée centrale côté cour. Cette travée est surélevée d'un étage de comble, auquel on accède par un escalier escamotable.

Maison d'arrêt

Le bâtiment suit un plan en T. Le corps de bâtiment sur la place est dévolu aux espaces d'accueil et aux logements de fonction. L'aile centrale est occupée par 36 cellules, réparties sur trois niveaux autour d'un vaisseau central voûté en plein-cintre. L'articulation entre ces deux volumes est assurée par un escalier située au nord-est du bâtiment. Au sud, une abside voûtée en cul de four accueille un deuxième escalier qui dessert les coursives donnant accès aux cellules. Celles-ci, fermées par un système de double porte, se présentent comme des pièces rectangulaires et voûtées. Elles sont percées aux niveaux 2 et 3 d'ouvertures étroites permettant d'en assurer l'éclairage.

ILLUSTRATIONS



Illustration 1. Élévations place du Palais de Justice. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 2. Palais de justice, élévation côté place. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 3. Prison, élévation côté place. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 4. Élévations postérieures. François Baussan, avril 2013.



Illustration 5. Prison, élévation postérieure. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 6. Prison, élévation postérieure, abside. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 7. Prison, élévation postérieure, abside. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 8. Prison, élévation postérieure, abside, fenêtre du 2ème étage. Françoise Baussan, avavril2013.avril 2013.
avril 2013.



Illustration 9. Caserne, élévations latérale et postérieure. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 10. Caserne, élévation postérieure. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 11. Palais de justice, rez-de-chaussée, salle des pas perdus. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 12. Palais de justice, rez-de-chaussée, porte principale. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 13. Palais de justice, escalier tournant à deux volées droites. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 14. Palais de justice, escalier tournant à deux volées droites, première volée centrale. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 15. Palais de justice, escalier tournant à deux volées droites, deuxième volée double. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 16. Palais de justice, escalier tournant à deux volées droites, rampe en fer forgé. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 17. Palais de justice, 1er étage, salle des pas perdus. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 18. Palais de justice, 1er étage, salle des pas perdus. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 19. Palais de justice, 1er étage, salle des pas perdus. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 20. Palais de justice, 1er étage, salle d'audience. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 21. Palais de justice, 1er étage, salle d'audience. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 22. Palais de justice, 1er étage, bureau, décor en gypserie du plafond, rosace centrale. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 23. Palais de justice, 1er étage, bureau, décor en gypserie du plafond, rosace centrale. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 24. Prison, vestibule. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 25. Prison, vestibule, porte d'accès aux cellules du rez-de-chaussée. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 26. Prison, vestibule, porte d'entrée. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 27. Prison, vestibule, porte d'accès aux espaces d'accueil. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 28. Prison, vaisseau central, cellules du rez-de-chaussée. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 29. Prison, vaisseau central, cellules du rez-de-chaussée. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 30. Prison, vaisseau central, 1er étage, coursive. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 31. Prison, vaisseau central, coursives. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 32. Prison, vaisseau central, escalier. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 33. Prison, vaisseau central, voûte. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 34. Prison, vaisseau central, 1er étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 35. Prison, vaisseau central, 1er étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 36. Prison, vaisseau central, 1er étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 37. Prison, vaisseau central, 1er étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 38. Prison, cellule "séchoir n°5". Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 39. Prison, vaisseau central, 2ème étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 40. Prison, vaisseau central, 2ème étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 41. Prison, cellule "séchoir n°5". Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 42. Prison, cellule "grenier n°5". Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 43. Prison, contrôleur de rondes. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 44. Prison, vaisseau central, 2ème étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 45. Prison, vaisseau central, 2ème étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 46. Prison, cellule, vue intérieure et double porte. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 47. Prison, cellule dite "Balestra", vue intérieure. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 48. Prison, cellule dite "Balestra", vue intérieure. Françoise Baussan, avril 2013.

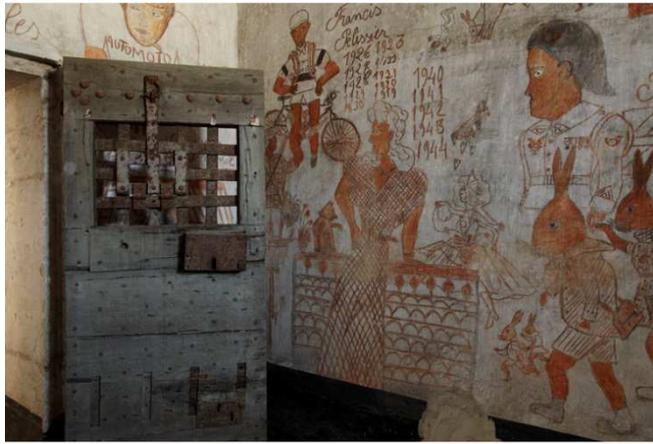


Illustration 49. Prison, cellule dite "Balestra", vue intérieure. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 50. Prison, cellule dite "Balestra", vue intérieure, détail. Françoise Baussan, avril 2013.

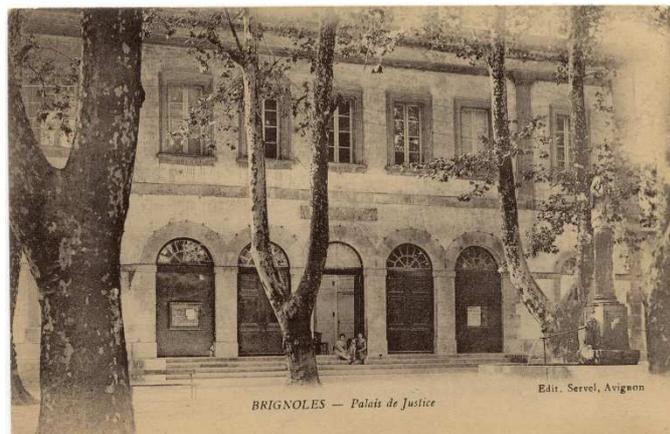


Illustration 51. Brignoles – Palais de Justice. Servel (éditeur), carte postale, vers 1900. Ville de Brignoles.



Illustration 52. Brignoles – Palais de Justice.
Début 20^e siècle.
Ville de Brignoles.

BIBLIOGRAPHIE

HERAUD René, *Les rues et quartiers de Brignoles*, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003.

CANDAU J., HAMEAU P., "Cicatrices murales, graffiti de prison", in *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1er-2ème trim. 2004, (11 contributions), 2004.

HAMEAU P., MOREL M., TRUCHI S., *Les graffiti de l'ombre, des archives de Brignoles aux graffiti de sa prison*, Hyères, Ed. du Lau, 2006.

HAMEAU P., "Une œuvre autobiographique en milieu carcéral", *Ethnologie Française*, t.XXXVIII, 2008, pp.151-162

HAMEAU P., "Des mots qui ne peuvent scier des barreaux", *Cultures & Sociétés* n°10, 2009, pp.64-69

ANDRIEUX J.-Y., *L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. SCEREN CNDP 2009.

HAMEAU P. et PAINAUD A., "Pierre Sèche et graffiti", in 'A.Acovitsioti-Hameau (dir.) *Savoirs/ Paysages/Structures, Actes du 10ème Congrès international sur la Pierre Sèche, Supplément n°13 au Cahier de l'ASER*, 2010, pp.93-98

HAMEAU P., Les graffiti de prison, *Bulletin de l'Académie du Var*, nouv. Série, t.XII, 2011, pp.116-118

DUTTO M., *Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?*, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011.

HAMEAU P., "Graffiti de prison et patrimoine", *Vestighe*, n°2, 2013, pp.38-47

HAMEAU P., "L'idéal de la paix et les réalités de la guerre à travers les graffiti de la prison de Brignoles", in S.Mazauric (dir.) *Ecrire la guerre, écrire la paix, Actes du 136ème congrès du CTHS*, Perpignan 2011, 2013, pp.85-94.

MADRANGES E., *Prisons, Patrimoine de France*, Lexis Nexis, Paris, 2013, pp. 362-364.

SOURCES

Archives nationales, rapports des séances du Conseil des Bâtiments Civils

Les Archives Nationales conservent plusieurs rapports sur la construction du palais de justice avec prison et caserne, présentés entre 1835 et 1842 aux séances du Conseil des Bâtiments Civils. Ces rapports sont en ligne sur la base Conbavil (www.inha.fr).

- **Registre F21*2532, dossier n°563, pp. 21-23, avec plans**

24 novembre 1835 : Brignoles (Var), palais de justice, prison/maison d'arrêt et caserne de gendarmerie: plan général, plans, élévations et coupes, n.s., 5 calques. Discussions autour de l'emplacement du futur édifice, approbation des plans et remarques générales.

- **Registre F21*2533, dossier n°54, pp. 314-315 ; registre F21*2533, dossier n°195, p.390, avec plans**

06 février 1838 : le projet de prison doit être modifié suite à l'adoption du système cellulaire de jour et de nuit. Ces modifications entraînent des dépenses supplémentaires.

- **Registre F21*2534, dossier n°195, p. 390**

03 mai 1838 : maison d'arrêt (plan, élévation et coupes, n.s., 2 calques). Nouvelle présentation du projet suite aux modifications entraînées par l'adoption du système cellulaire de jour comme de nuit. Approbation du Conseil et demandes de modifications.

- **Registre F21*2534, dossier n°64, p. 34**

07 juillet 1838 : présentation de la deuxième proposition pour la construction de la maison d'arrêt, le projet doit être revu.

- **Registre F21*2534, dossier n°172, p. 102**

15 septembre 1838 : travaux supplémentaires à la maison d'arrêt.

- **Registre F21*2536, dossier n°532, pp. 309-310**

21 octobre 1841 : travaux en cours pour le palais de justice et la caserne de gendarmerie.

- **Registre F21*2536, dossier n°574, p. 383.**

06 janvier 1842 : construction du palais de justice.

Archives départementales du Var, série N, 4 N 5

Les Archives Départementales du Var conservent sous la série 4N5 la correspondance et les documents administratifs relatifs à l'organisation du concours, à la recherche et à l'achat des terrains, au projet de l'architecte et aux travaux de réparations.

4 N 5 : ancien palais de justice (travaux réparations nouveau palais de justice, construction : recherche et achat de terrains, correspondance, projets, devis travaux, réparations) an IX-1932

- 1834

Affiche du concours, papier imprimé, 53 x 44 cm.

Extrait des registres de délibérations du CG, palais de justice de Brignoles, 3 août 1834.

Cahier des conditions générales auxquelles devront satisfaire les projets de construction d'un palais de justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie à Brignoles, 22 mars 1834.

Extrait des registres de délibérations du CM de Brignoles, emplacement du nouveau palais de justice, 19 janvier 1834.

Pétition emplacement palais de justice

Extrait des registres de délibérations du CM de Brignoles, emplacement du nouveau palais de justice, 1^{er} mars 1834.

Projet d'un palais de justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie, devis estimatif, M. 1834.

- 1835

Pétition pour construction du palais de justice porte d'Italie (sur le cours)

Pétition pour construction du palais de justice quartier Notre-Dame

Rapport de l'architecte du département sur la situation des deux emplacements, 21 septembre 1835

Rapport au Conseil des bâtiments civils par M. Gourlier, 1835

Approbation du projet, ministère de l'Intérieur, 9 décembre 1835

- 1836

Construction d'un palais de justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie, rapport de l'architecte du Département du Var sur l'évaluation des terrains nécessaires à l'établissement de ces trois édifices, Lantoin, 1836.

Devis supplémentaire des travaux à exécuter conformément aux observations du Conseil des Bâtiments civils, Lantoin, 1836.

- **1837**

Devis supplémentaire des travaux à exécuter pour l'établissement de la conduite des eaux qui doivent alimenter les fontaines du palais de justice..., Lantoin, 22 janvier 1837.

Dépouillement des crédits et dépenses opérés pour la construction d'un palais de justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie à Brignoles.

Roi Louis-Philippe autorise le préfet du Var à acquérir les terrains nécessaires à la construction du palais de justice, 14 octobre 1837.

- **1838**

Approbation du projet sous la réserve de certaines modifications, en ce qui concerne la prison, et autorisation d commencer les travaux, 24 juillet 1838.

- **1839-1841**

Lettre du sous-préfet au préfet, mauvaise construction des murs, 4 novembre 1839.

Lettre de Lantoin au préfet au sujet des malfaçons, 30 mars 1840.

- **1842**

Affiche adjudication pour appropriation de l'ancien palais de justice en hôtel de sous-préfecture, papier imprimé, 55 x 43 cm.

Certificat d'entier paiement pour honoraires de l'architecte sur les travaux exécutés par le sieur Rossi Hilarion entrepreneur maçon pour la construction d'un palais de justice, d'une maison d'arrêt et d'une caserne de gendarmerie à Brignoles.

Lettre maire au ss-préfet du 4 août 1842, le remblai de la place du palais de justice est terminé.

- **1844 à 1932**

Devis estimatif des travaux à exécuter pour remblayer le sol de la place qui précède le nouveau palais de justice et celui des rues environnantes, 1844.

Travaux à exécuter aux dépendances du tribunal de commerce, rapport de l'architecte du département, 1855.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour l'aménagement du parquet du procureur Impérial et la restauration des façades, 1862.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1863.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1865.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1866.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1868.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1870.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1872.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1873.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1875.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1876.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1877.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1878.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1879.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1880.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1881.

Décompte des travaux exécutés pour l'entretien des bâtiments du palais de justice de Brignoles par le sieur Coulomb Jules, 1881.

Décompte des travaux exécutés pour la restauration du cabinet de M. le Président du tribunal de commerce par le sieur Coulomb Jules, 1881.

Devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter grosses réparations, 1887.

Rapport, devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la réfection du dôme du vestibule au palais de justice, 1889.

Rapport, devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la réfection de la façade du palais de justice (ajournée), 1890.

Rapport, devis descriptif et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la réfection de la façade du palais de justice, 1891.

Rapport estimatif des ouvrages à exécuter pour la réparation de la salle du prétoire de la Justice de Paix de Brignoles, 1899.

Rapport de l'architecte, Palais de justice et maison d'arrêt de Brignoles, 1929.

GRUPE SCOLAIRE LIBERTÉ



HISTORIQUE

La création des écoles laïques à Brignoles

Les écoles laïques de Brignoles sont créées en 1879 et sont installées dans un premier temps dans des locaux privés, inadaptés et exigus. Le conseil municipal envisage en 1880 d'acheter le pensionnat Saint-Louis pour y installer l'école des garçons¹³. L'architecte Verlaque, sollicité pour ce projet, en dresse les plans et devis le 20 juin 1880. Sur avis du comité des bâtiments scolaires, le projet n'obtient pas l'approbation du ministre de l'Instruction publique, car il est jugé non conforme au règlement du 17 juin 1880¹⁴.

Suite aux observations du comité, la municipalité choisit de construire un bâtiment neuf comprenant une école de garçons, une école de filles et une école maternelle.

Un premier projet trop ambitieux (1881-1885)

En 1881, le conseil municipal de Brignoles vote l'acquisition de plusieurs terrains sur le cours Liberté pour la construction d'un groupe scolaire et d'une école maternelle. Le projet prévoit également la construction d'une école au hameau des Censiers. L'emplacement choisi est situé à proximité du centre de la ville « sur une des plus belles promenades de la ville, d'un accès sûr et facile, éloigné de tout établissement

¹³ Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2, mémoire du projet de construction d'un groupe scolaire au cours Liberté dressé par M. Verlaque le 30 janvier 1882.

¹⁴ Le comité des bâtiments scolaires est institué par arrêté ministériel du 24 septembre 1880 ; il a pour mission d'examiner les projets et d'en surveiller l'exécution. L'arrêté ministériel du 17 juin 1880 fixe les règles de construction et d'ameublement des écoles primaires. Jugé trop rigoureux pour les communes rurales, il sera remplacé par l'instruction ministérielle du 28 juillet 1882.

bruyant et dangereux, à plus de 100 mètres du cimetière actuel et dans un quartier sec et aéré »¹⁵.

Les plans des futurs bâtiments sont dessinés par M. Verlaque. L'édifice projeté doit pouvoir accueillir 750 élèves (300 élèves pour l'école de filles, 300 élèves pour l'école de garçons, 150 élèves pour l'école maternelle). Les écoles de filles et garçons sont totalement séparées. Elles sont juxtaposées d'une façon symétrique selon un plan en U avec pavillons d'angle¹⁶. Le projet est approuvé par la commune en 1882 et par l'Etat en 1883¹⁷.

L'adjudication des travaux est organisée en 1884, mais la plupart des entrepreneurs proposent une augmentation plutôt qu'un rabais¹⁸. Un entrepreneur est tout de même choisi, mais ce dernier finit par se rétracter. Une lettre de l'Inspecteur d'Académie adressée au Préfet du Var le 30 mai 1885 met en lumière les circonstances de cette défection : le coût des travaux a visiblement été sous-évalué par l'architecte, jugé trop peu expérimenté pour un projet de cette ampleur, obligeant l'entrepreneur qui accepterait le chantier à prévoir une perte importante¹⁹.

Le remplacement de l'architecte et la réalisation du groupe scolaire

La commune désigne M. Rey, architecte à Marseille, pour remanier les plans de Verlaque. Ce dernier conserve le plan d'ensemble dessiné par Verlaque, les modifications portant essentiellement sur la réduction des constructions, la disparition de la façade monumentale, la diminution du nombre de classes par sexe qui passe de 6 à 4, ainsi que le changement d'emplacement de l'école maternelle²⁰.

L'édifice s'organise comme suit :

- le corps de bâtiment principal sur le cours Liberté est en rez-de-chaussée. Il s'organise en deux classes de travaux manuels en rez-de-chaussée et une salle de gymnastique au centre ;
- les pavillons d'angle s'élèvent sur deux étages et comprennent les bibliothèques, dépôts de panier, logements des concierges et des directeurs ;

¹⁵ ADV 2 Op 23/2, mémoire du projet de construction d'au groupe scolaire au cours Liberté dressé par M. Verlaque le 30 janvier 1882.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ ADV 2 Op 23/2, lettre de l'Inspecteur d'Académie au Préfet, 30 mai 1885.

¹⁸ Archives Communales de Brignoles, délibération du Conseil municipal du 25 janvier 1885.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ ADV 2 Op 23/2, projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, lettre de l'inspecteur d'Académie au Préfet du Var, 30 mai 1885. ADV 2 Op 23/4, projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, plans, élévations et coupes, Rey, 5 septembre 1884.

- les ailes accueillent les préaux couverts au rez-de-chaussée et les classes à l'étage (le plancher est soutenu par une rangée de cinq colonnes en fonte) ;
- la cour est coupée en deux par un mur séparatif. Elle est fermée à l'est par des préaux couverts dans lesquels sont installés des latrines ;
- l'entrée des élèves est aménagée sur le cours Liberté pour les garçons, sur la rue de Lattre de Tassigny pour les filles. Une porte mène à une « ruelle d'isolement » qui longe les ailes et conduit aux préaux couverts (ce dispositif existe encore côté sud, pour l'entrée des garçons)²¹.

L'architecte prévoit différents types de baie en fonction de la pièce à éclairer : gymnastique, travaux manuels, classe sur cour, préau côté ruelle et passage des classes. Bien qu'il ne prévoie que 4 classes au lieu des 6 prévues par Verlaque, Rey laisse un espace disponible en prolongement de chaque aile, en prévision de l'augmentation des effectifs, afin de laisser la possibilité de créer deux classes supplémentaires par sexe.

L'école maternelle comprend deux salles d'exercice, un préau, une cuisine, un parloir et un logement pour la directrice.

Le nouveau projet est approuvé par délibération du Conseil municipal du 25 janvier 1885. Les travaux s'étalent sur deux années et sont reçus en 1887.

L'installation de l'école supérieure de jeunes filles

L'enseignement primaire supérieur est créé en France en 1833²². D'une durée de 2 à 3 ans, il était suivi par les élèves à la suite de l'école primaire élémentaire, sans toutefois relever de l'enseignement secondaire. Obligatoire dans les préfectures et les communes de plus de 6000 habitants, ce système était souvent le seul moyen pour les filles de dépasser le niveau de l'enseignement primaire obligatoire, peu d'entre elles, contrairement aux garçons, ayant l'opportunité de suivre un enseignement secondaire. Les écoles primaires supérieures se développent dans le dernier quart du 19^e siècle. Elles se rapprochent dans les années 1910 et 1920 des collèges et des lycées, puis sont transformées en « collège moderne » en 1941²³.

²¹ ADV 2 Op 23/4, projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, plan du rez-de-chaussée, Rey, 5 septembre 1884.

²² La loi Guizot du 28 juin 1833 organise l'instruction primaire publique.

²³ Les cours complémentaires, équivalents des écoles primaires supérieures à l'échelle des petites communes, continuent d'exister jusqu'en 1959.

En 1898, le conseil municipal demande que l'école primaire supérieure des filles qui doit être créée dans le département soit établie à Brignoles, « considérant que la ville de Brignoles est le seul chef-lieu d'arrondissement dépourvu d'école primaire supérieure ; qu'il n'existe aucune école primaire similaire dans l'arrondissement »²⁴. L'inspecteur d'Académie fait part du projet de la commune au Préfet du département dans une lettre datée du 17 octobre 1898²⁵. Il relève que l'arrondissement de Brignoles est effectivement dépourvu d'école primaire supérieure, tant pour les filles que pour les garçons. « En ce qui concerne ces derniers, les familles se décident plus aisément à les envoyer au loin pour compléter leur instruction. Mais pour les filles, les familles hésitent à s'en séparer ou à les placer hors de l'arrondissement ; en sorte que le plus souvent, on en est réduit à la faire instruire dans des établissements privés qui ne répondent pas toujours aux légitimes aspirations des parents »²⁶. Ce rapport de l'inspecteur d'Académie témoigne ainsi de l'inégalité persistante dans l'éducation des filles et des garçons à la fin du 19^e siècle.

Le Préfet demande à la commune un plan complet de l'école projetée pour permettre d'étudier ce dossier. Le conseil municipal choisit l'architecte Arthur Reynaud, qui dresse rapidement les plans d'appropriation du groupe scolaire Liberté, approuvés par délibération du 29 décembre 1898. L'école primaire supérieure doit être installée dans la partie centrale du groupe scolaire, sur le cours Liberté : le projet comprend l'aménagement du sous-sol et du rez-de-chaussée ainsi que la construction de deux étages supplémentaires. Le comité des bâtiments scolaires donne un avis favorable au projet le 6 juin 1899²⁷.

L'architecte prévoit :

- au rez-de-chaussée une « entrée d'honneur », un grand vestibule, un parloir, trois salles de classe, un réfectoire ainsi que le logement du concierge ;
- au premier étage deux salles de dortoir avec lavabos et privés, le logement de la directrice et l'infirmier ;
- au deuxième étage la lingerie avec vestiaire, une salle de raccommodage, la bibliothèque et la salle de dessin, les chambres des domestiques et les logements des maîtresses adjointes.

²⁴ Délibération du conseil municipal du 6 octobre 1898.

²⁵ ADV 2 Op 23/4, école primaire supérieure de jeunes filles, courrier du 17 octobre 1898.

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ ADV 2 Op 23/4, rapport du comité des Bâtiments Scolaires dressé par Jules Roustan, 6 juin 1899.

La ventilation des locaux est assurée par des tuyaux disposés au niveau des planchers manœuvrés par des vannettes. L'architecte opte en outre pour le système de ventilation préconisé par le docteur Castaing et couronné par l'Académie des sciences en 1898, qui consiste à créer un appel d'air au niveau du châssis des fenêtres²⁸.

L'ornement de la façade principale est formé des éléments récupérés lors de la démolition de la façade existante (chapiteaux, architrave, frise avec triglyphes pour le fronton et la corniche, écusson avec armoirie de la ville). Les profils des cordons des étages sont faits à l'identique de ceux des pavillons d'angle de manière à faire disparaître les différences entre les édifices. A ce décor seront ajoutés à chaque étage un balcon en pierres de taille tendres, dont l'un porte la date de 1902.

L'adjudication a lieu le 26 janvier 1902. Les travaux sont réceptionnés le 18 octobre 1903.

Un besoin d'espace croissant dans l'entre-deux-guerres

Les effectifs des écoles augmentent et la nécessité d'agrandir le bâtiment se fait sentir dans l'Entre-deux-guerres. Le conseil municipal de Brignoles, encouragé par l'inspecteur d'Académie, décide le 9 mars 1931 de créer des classes supplémentaires à l'école élémentaire de filles.

Jules Roustan est chargé d'étudier les possibilités d'aménagements du groupe scolaire²⁹. L'architecte envisage de suivre le plan d'origine en prolongeant les ailes mais il balaye rapidement cette solution car les travaux seraient trop coûteux. Il propose d'aménager trois nouvelles classes dans le préau actuel, au rez-de-chaussée, en fermant les préaux côté cour par de larges baies sur une murette. Deux cloisons sont montées pour la séparation des trois salles, faisant disparaître deux des cinq colonnes qui soutiennent le plancher du premier étage ; les trois autres colonnes restent dans les classes. L'accès aux salles de cours se fait par un couloir latéral. Un préau couvert est construit dans le prolongement de l'aile.

Le marché est remporté par l'entrepreneur Félicien Barale. Les travaux sont achevés le 20 janvier 1933³⁰.

²⁸ *Idem*, projet d'aménagement du groupe scolaire pour la création d'une école supérieure de filles, devis et cahier des charges, Reynaud, 26 février 1899.

²⁹ ADV 2 Op 23/4, école primaire de filles, projet d'aménagement de trois classes et d'un préau couvert, plans et rapport de l'architecte Jules Roustan, 28 mars 1931.

³⁰ *Ibidem*, procès-verbal de réception définitive des travaux à l'école des filles, 20 janvier 1933.

La création de ces trois nouvelles classes ne suffit cependant pas et la municipalité décide de transférer une partie de l'école primaire de garçons dans l'ancien petit séminaire³¹.

1952-1955 : empiètement du collège moderne de jeunes filles sur l'école primaire

Après-guerre, l'accroissement continu des effectifs de l'école primaire supérieure, devenue collège moderne de jeunes filles, induit une nouvelle fois la nécessité de conquérir de nouveaux espaces. L'architecte Maurice Fabre est chargé d'un nouveau projet d'agrandissement en 1952³². Ce dernier prévoit d'empiéter sur la partie affectée à l'école primaire en transformant le deuxième étage pour y installer dortoirs et toilettes.

Ces aménagements ne suffisant pas, le conseil municipal envisage en 1954-1955 de construire un nouveau collège de jeunes filles³³. Finalement, c'est une nouvelle école primaire de filles et de garçons qui sera construite au quartier Tivoli en 1957 (actuelle école Jean-Jaurès) pour désengorger à la fois le collège Liberté et le collège Raynouard. Le collège Liberté, désaffecté, est actuellement au cœur d'un projet urbain de dynamisation du centre-ville de Brignoles, qui comporte l'aménagement d'un complexe d'éducation et de loisir sur le cours Liberté.

DESCRIPTION

Le groupe scolaire est construit sur le cours Liberté, à l'angle de la rue de Lattre de Tassigny. Il s'organise selon un plan symétrique en U avec pavillons d'angle. Les trois côtés de l'édifice délimitent une cour intérieure fermée à l'est par un dernier corps de bâtiment plus récent.

Le bâtiment principal, sur le cours Liberté, s'élève sur deux étages. Il se compose d'un corps central faisant saillie flanqué par deux ailes en léger retrait. Le soubassement est en pierre de taille et les élévations sont construites en moellons et

³¹ ADV, 2 Op 23/4, école primaire élémentaire et supérieure de garçons, travaux projetés pour le besoin des deux écoles, rapport de l'architecte Jules Roustan, 17 novembre 1935. Le Petit Séminaire accueille l'école primaire supérieure de garçons depuis 1921-1922.

³² ADV, 2Op23/3, projet de transformation du deuxième étage de l'école primaire, Maurice Fabre, 26 septembre 1952.

³³ *Ibidem*, délibération du conseil municipal du 20 septembre 1954 et du 13 juin 1955 au sujet du projet de construction d'un collège de jeunes filles.

sont enduites. La façade principale, sur le cours Liberté, est percée de fenêtres segmentaires jouant sur une bichromie avec une alternance brique et pierre de taille. Les niveaux sont séparés par des cordons, régissant sur toute la façade. Le système d'aération est visible depuis l'extérieur par les grilles de ventilation présentes au niveau des planchers. Les travées du corps principal sont rythmées par des pilastres en pierre de taille. La travée centrale est marquée par une grande porte, un balcon en pierre à chaque étage avec ornement géométrique (le balcon du 1^{er} étage porte la date 1902, le balcon du second étage porte une table en pierre gravée « COLLEGE MODERNE DE JEUNES FILLES ») et par un fronton, orné des armoiries de la ville, de divers objets scolaires et d'une plaque portant l'inscription « ECOLES COMMUNALES AN MDCCCLXXXVI). Les façades côté cour intérieure ne présentent aucun ornement. Elles sont entièrement enduites et sont percées de fenêtres de diverses tailles. Le mur du corps de bâtiment central est raidi par six jambes.

Les pavillons d'angle s'élèvent également sur deux étages et présentent un décor similaire à celui du bâtiment principal (baies segmentaires avec bichromies, cordons et corniche régissant sur les façades). Le pavillon sud est flanqué d'une porte surmontée d'une table en pierre sur laquelle est gravée « ECOLE DE GARCONS ». Cette porte donne accès à un couloir découvert, séparé de la rue par un mur de clôture, longeant l'aile en retour et menant à la cour intérieure.

Les ailes en retour sont construites dans le prolongement des pavillons d'angle. Elles ne possèdent qu'un étage et sont couronnées par une génoise à deux rangs. Côté cour, les baies du rez-de-chaussée sont plein-cintre et reposent sur des piédroits en pierre de taille, la partie inférieure de la baie est en brique. Les autres baies sont segmentaires et reprennent la bichromie brique et pierre. Chaque aile compte huit rangées de fenêtres séparées en quatre travées par des contreforts en pierre de taille côté rue et côté cour. Les planchers de l'étage sont soutenus par cinq colonnes en fonte.

Les murs séparatifs entre les couloirs et les classes sont ouverts par de grandes fenêtres pour permettre un éclairage traversant des salles.

ILLUSTRATIONS

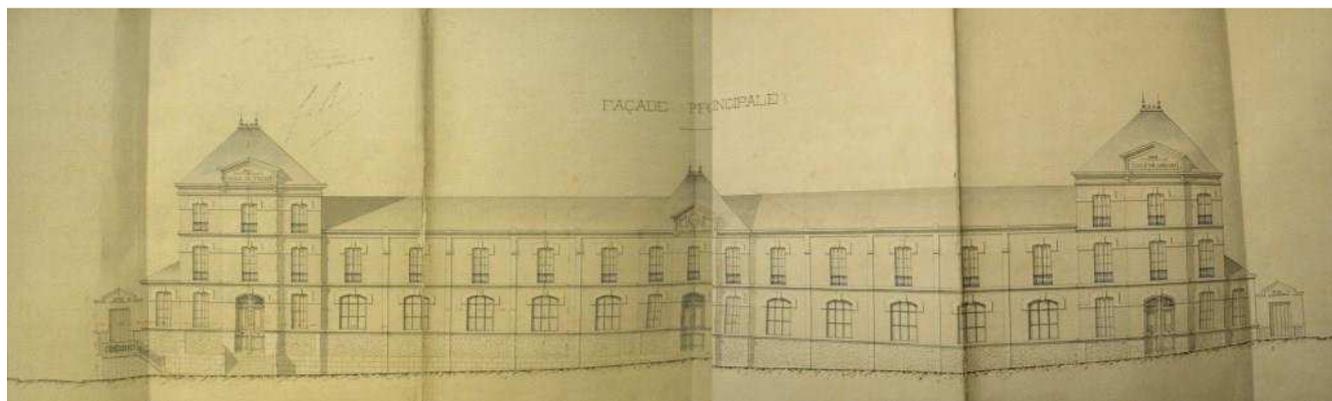


Illustration 1. Projet de Groupe scolaire. Façade principale.
Verlaque. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1882.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2.

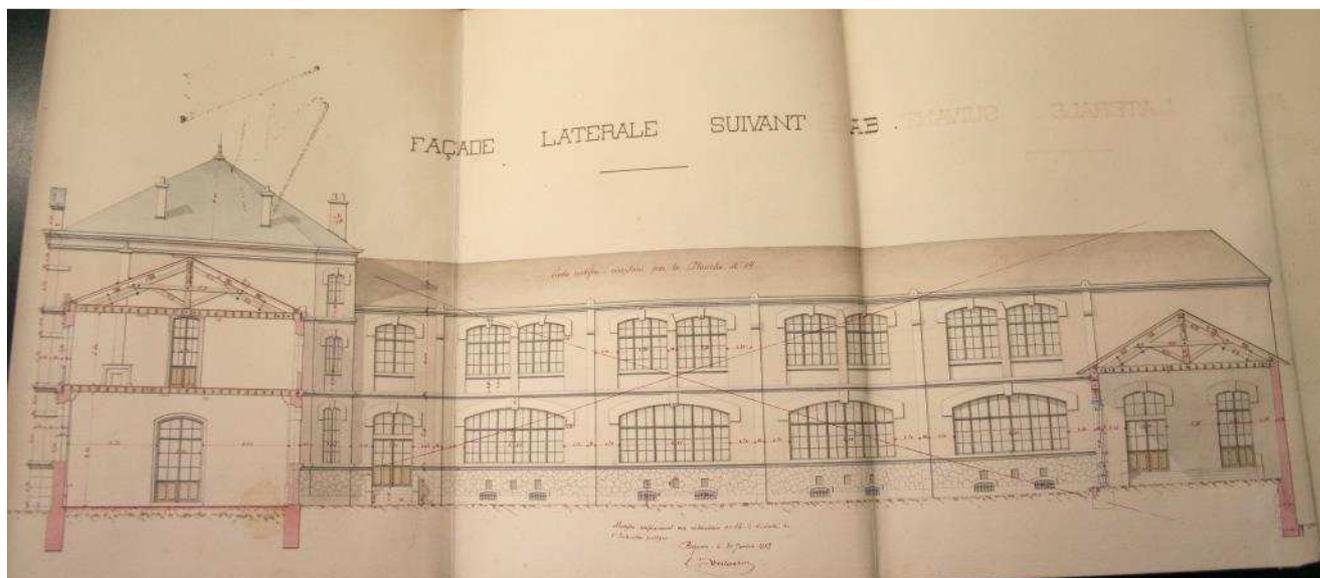


Illustration 2. Projet de Groupe scolaire. Façade latérale suivant AB.
Verlaque. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1882.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2.

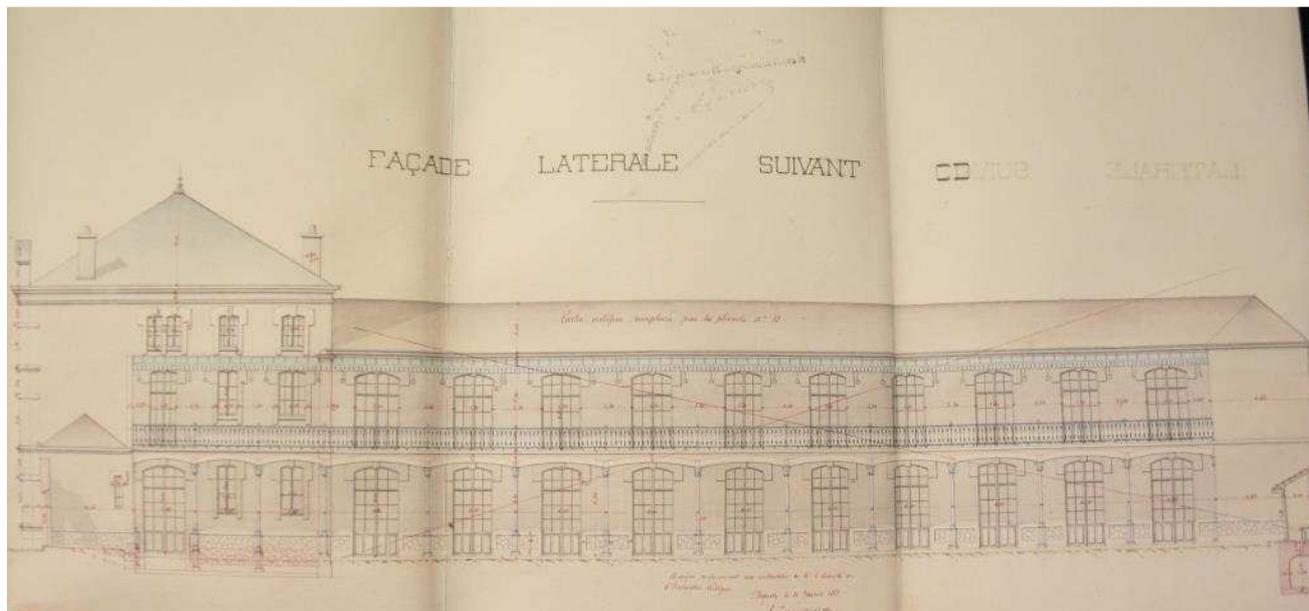


Illustration 3. Projet de Groupe scolaire. Façade latérale suivant CD.
 Verlaque. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1882.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2.

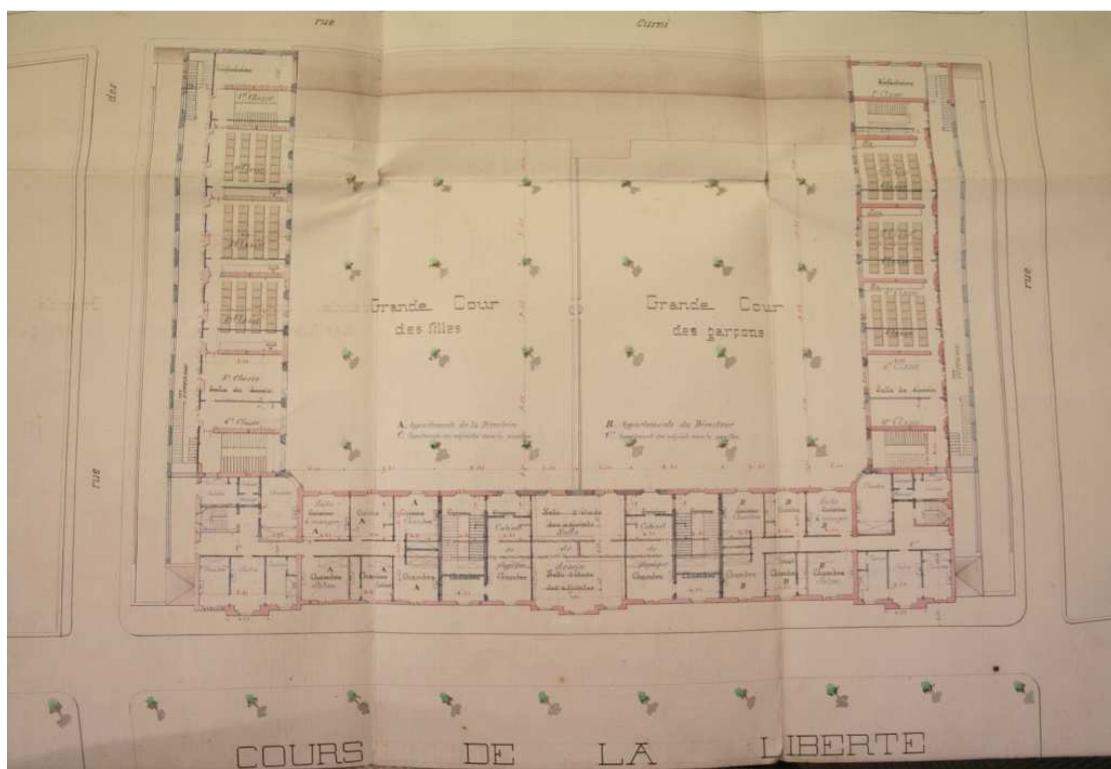


Illustration 4. Projet de Groupe scolaire. Plan du rez-de-chaussée.
 Verlaque. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1882.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2.

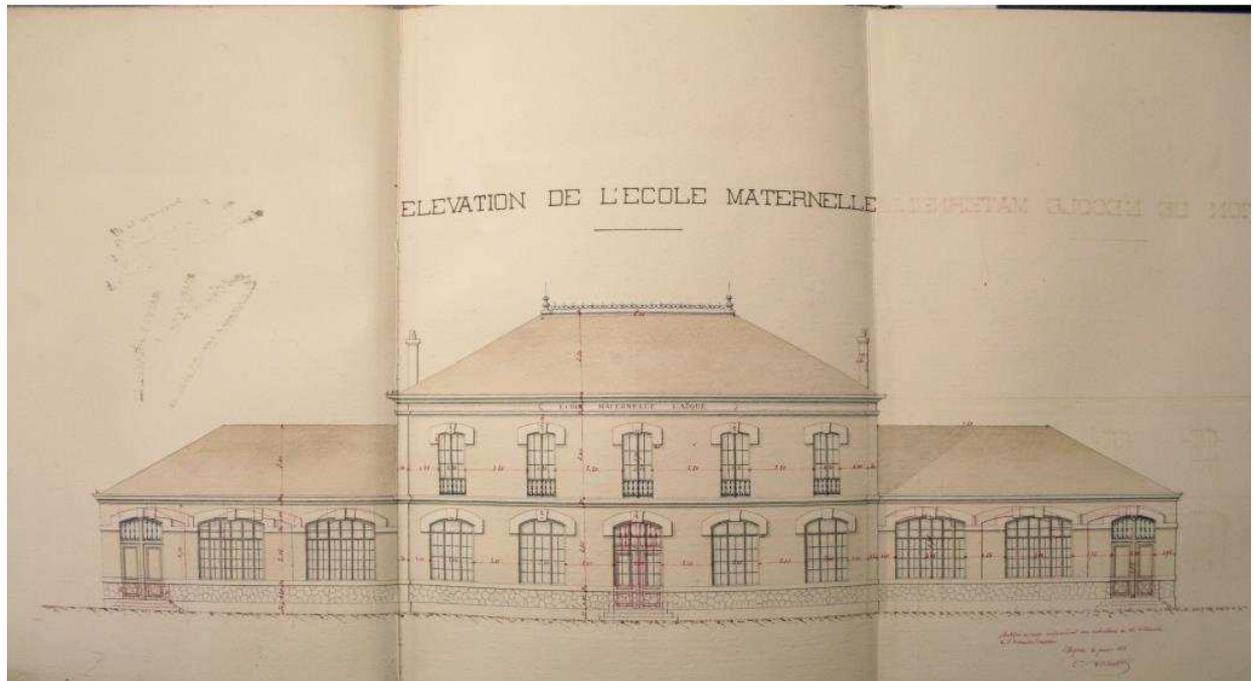


Illustration 5. Projet de Groupe scolaire. Elévation de l'école maternelle. Verlaque. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1882. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2.

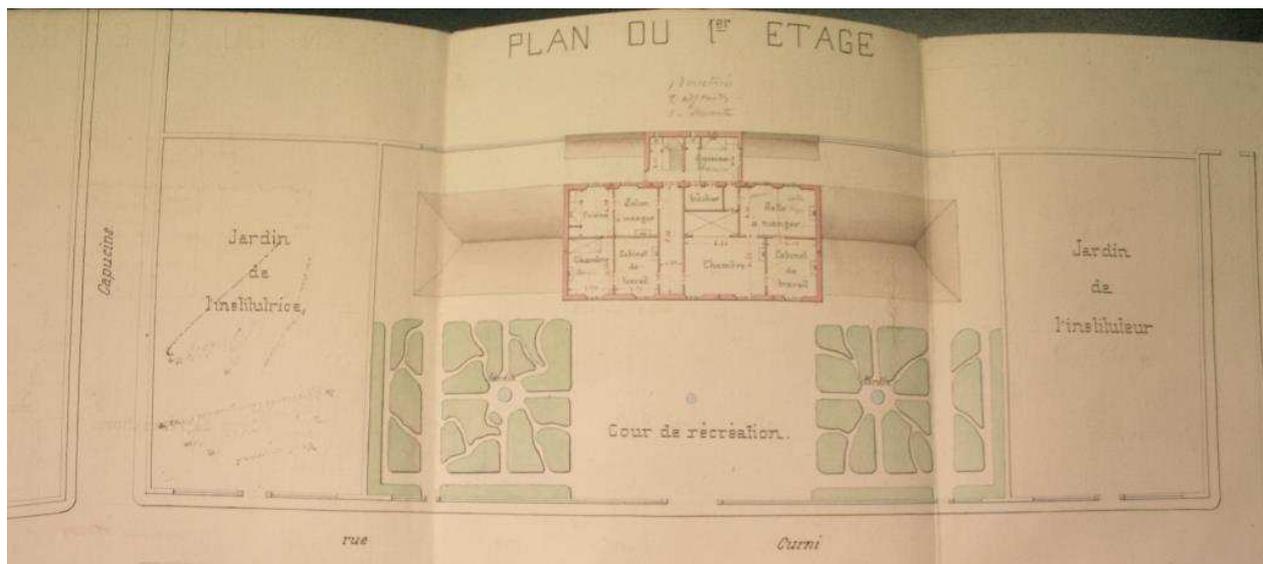


Illustration 6. Projet de Groupe scolaire. Plan du 1^{er} étage de l'école maternelle. Verlaque. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1882. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/2.

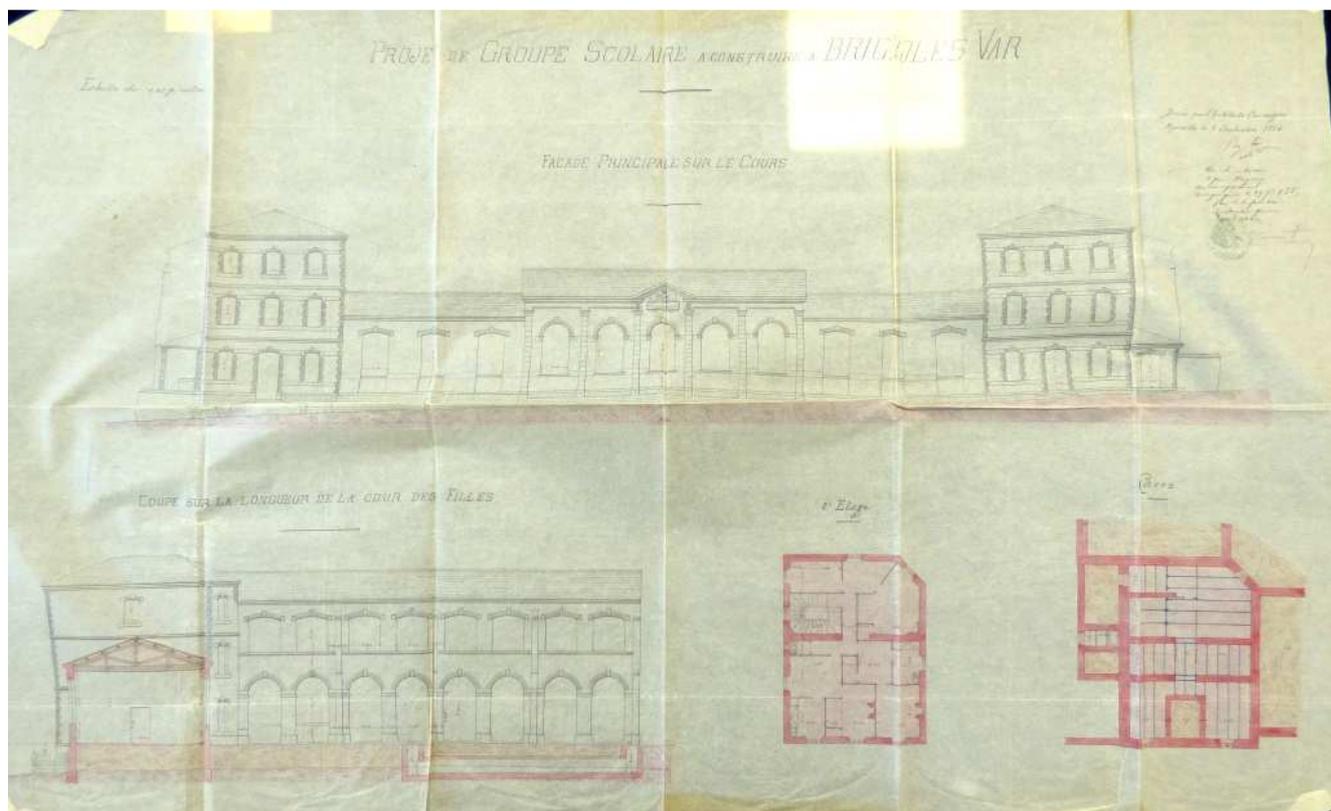


Illustration 7. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Élévation principale sur le cours, coupe sur la longueur de l'école des filles, plan du 2^e étage et des caves.
Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

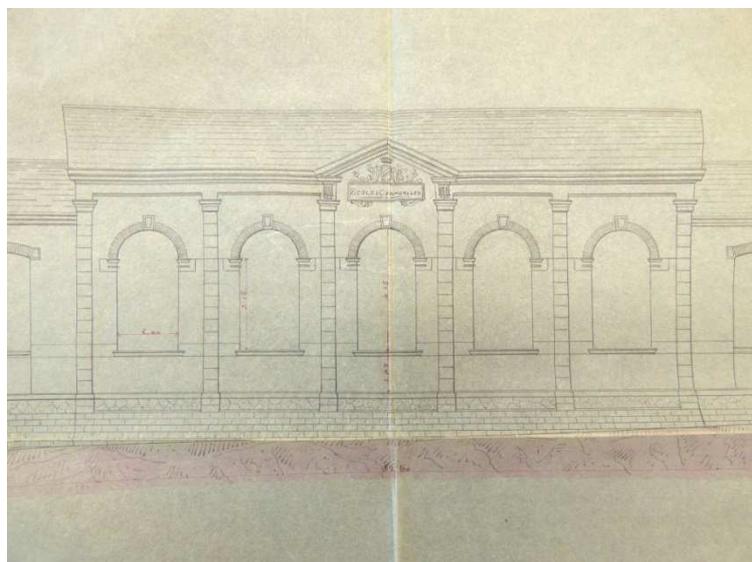


Illustration 8. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Élévation principale sur le cours, détail.
Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

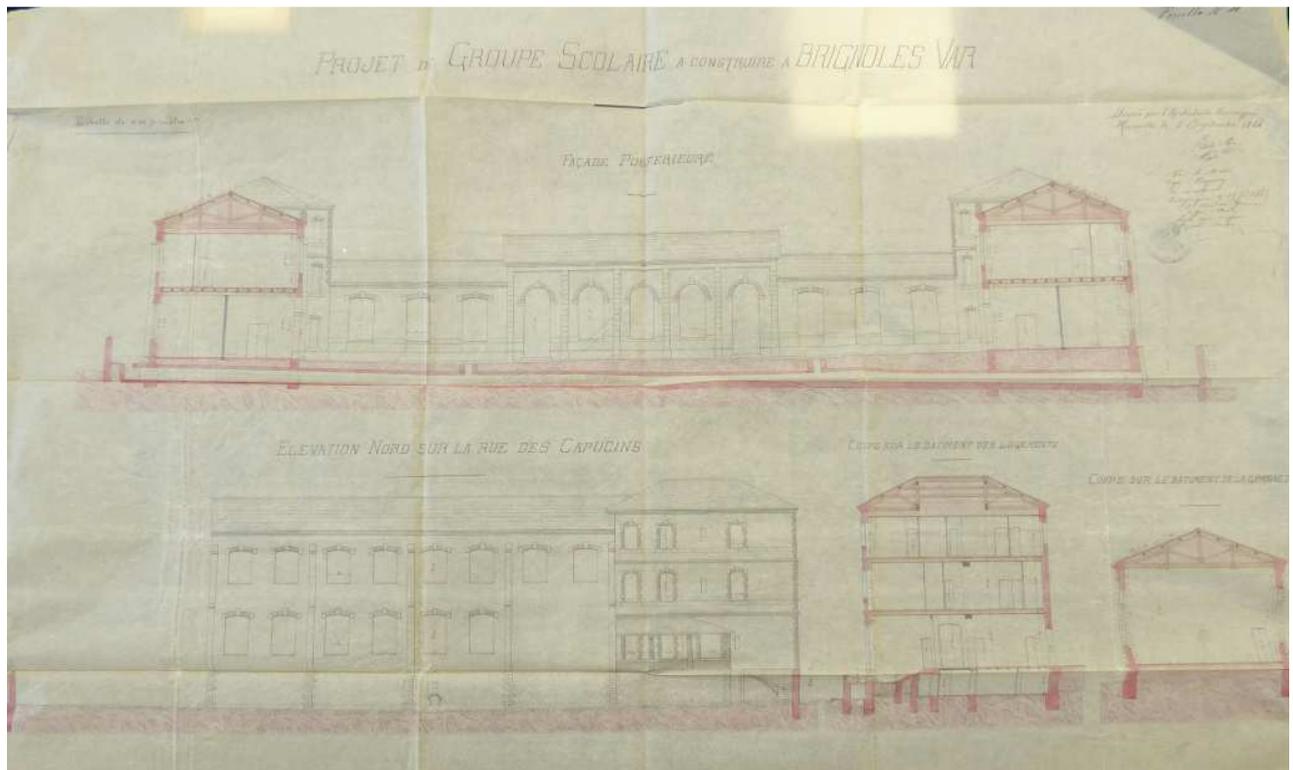


Illustration 9. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Élévation postérieure, élévation nord sur la rue des Capucins, coupe sur le bâtiment des logements, coupe sur le bâtiment de la gymnastique.

Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

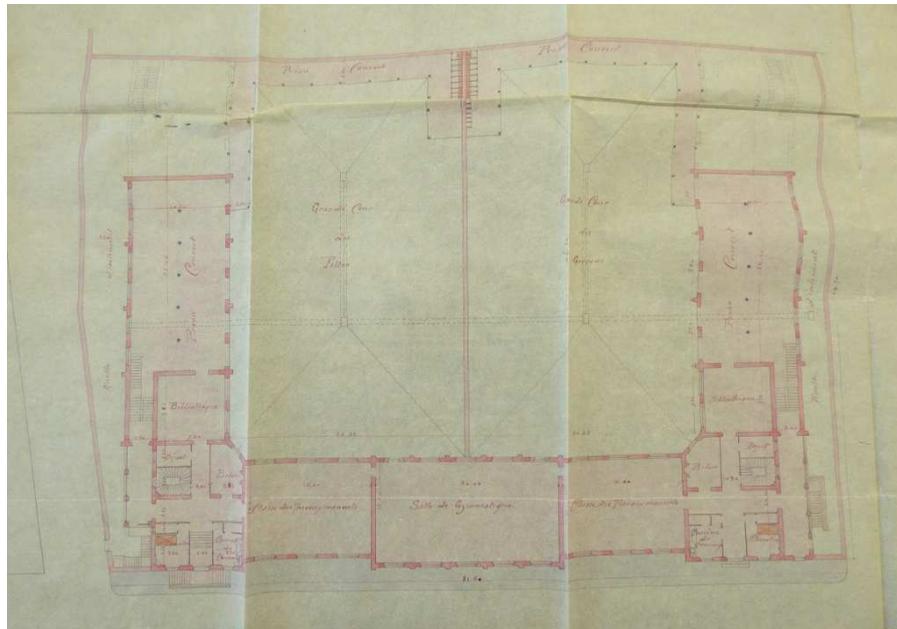


Illustration 10. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Plan du rez-de-chaussée.

Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

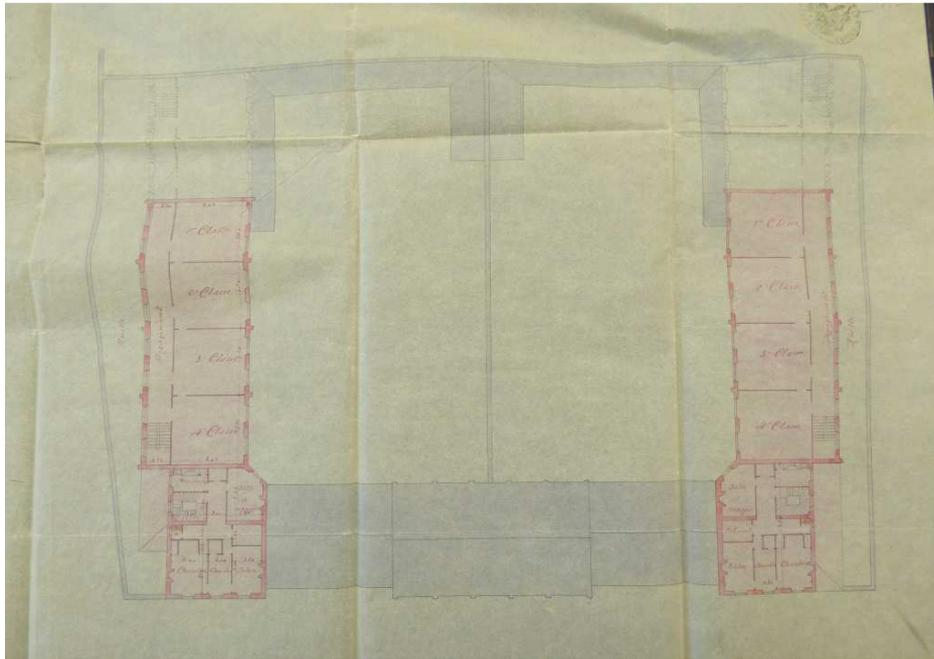


Illustration 11. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Plan du 1^{er} étage.
 Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

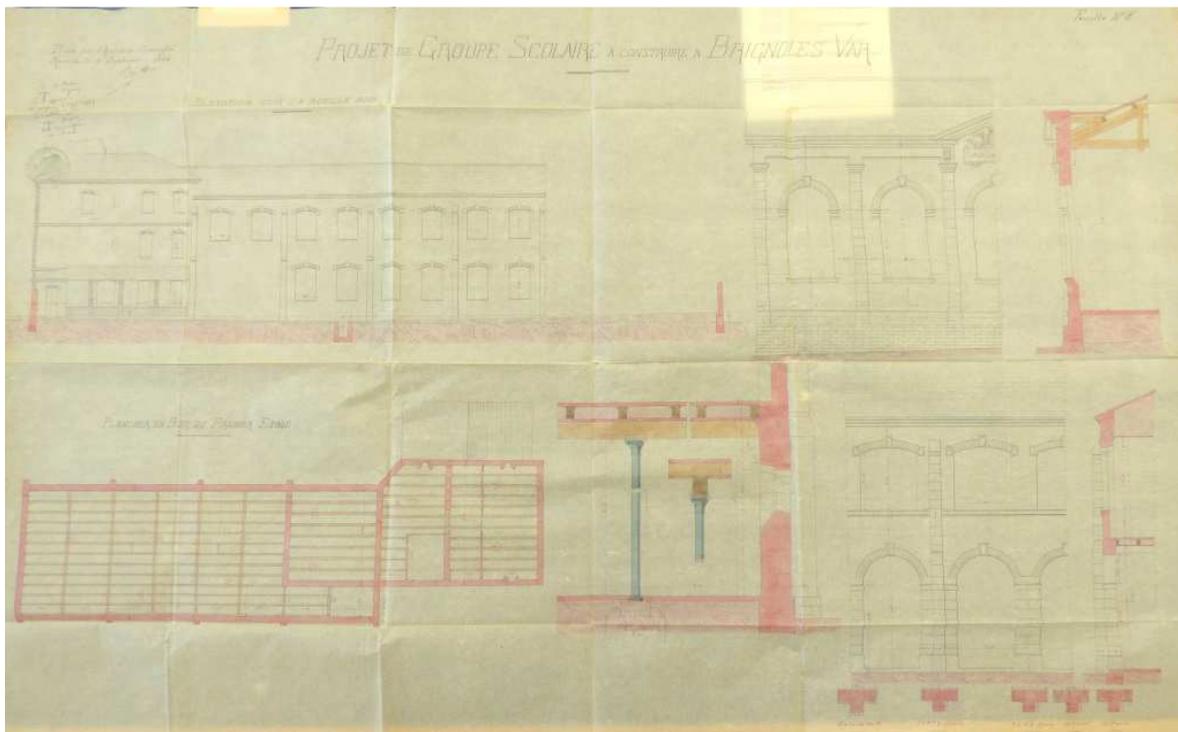


Illustration 12. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Elévation sur la ruelle sud,
 plancher en bois du 1^{er} étage, colonnes des préaux.
 Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

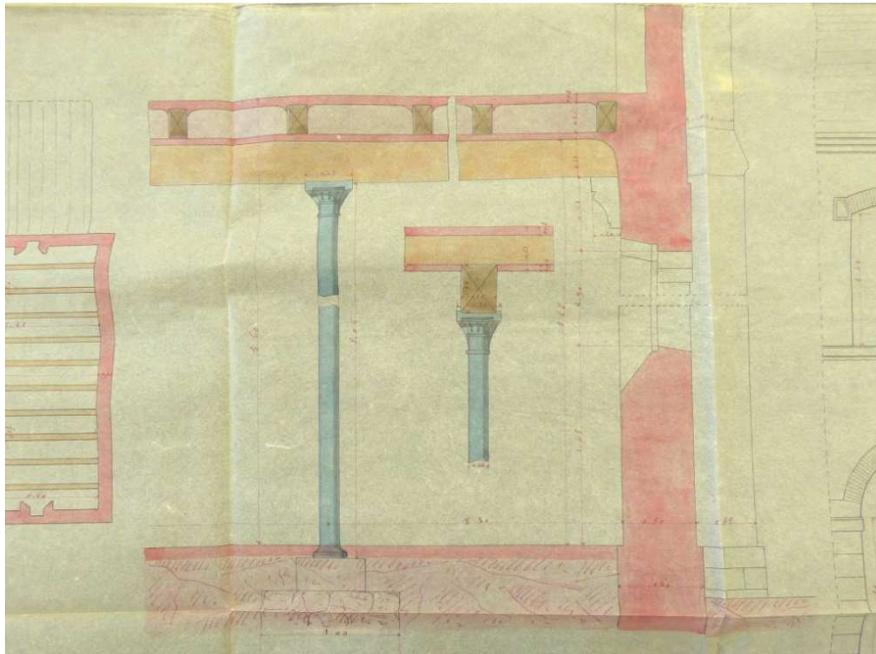


Illustration 13. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Colonnes des préaux.
 Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

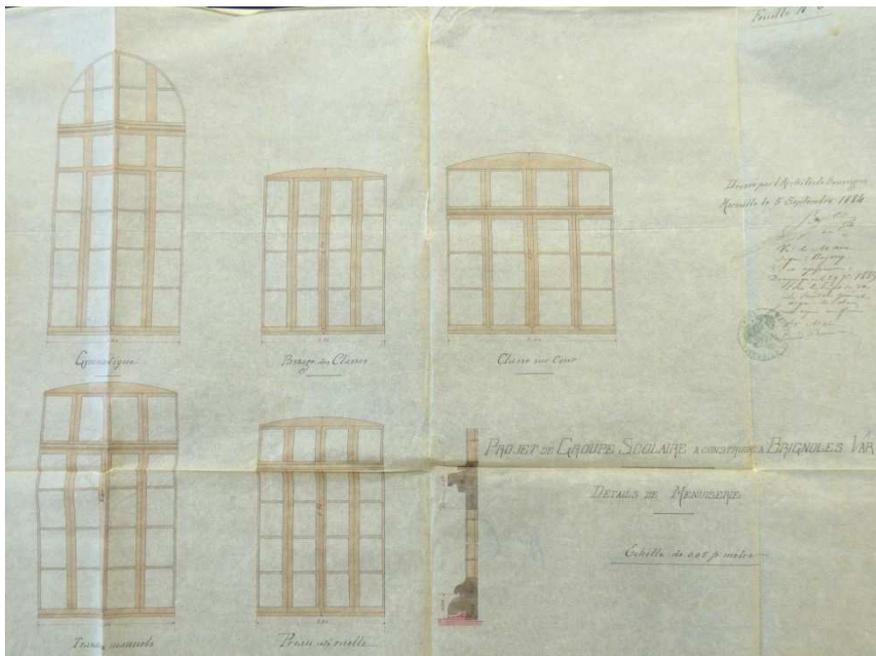


Illustration 14. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Détail des menuiseries.
 Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

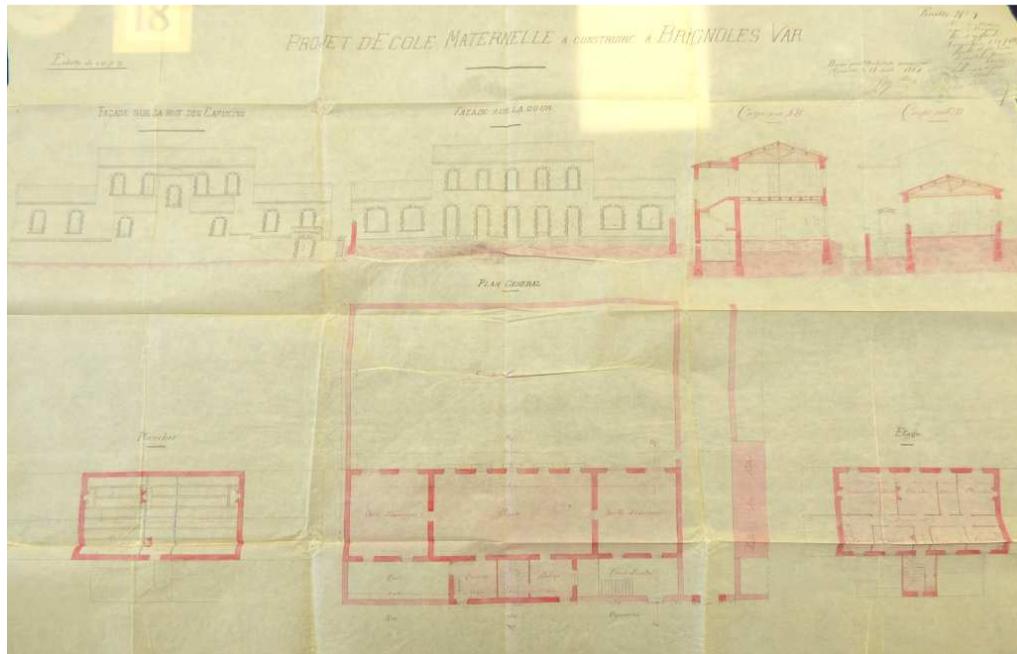


Illustration 15. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Projet d'école maternelle. Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

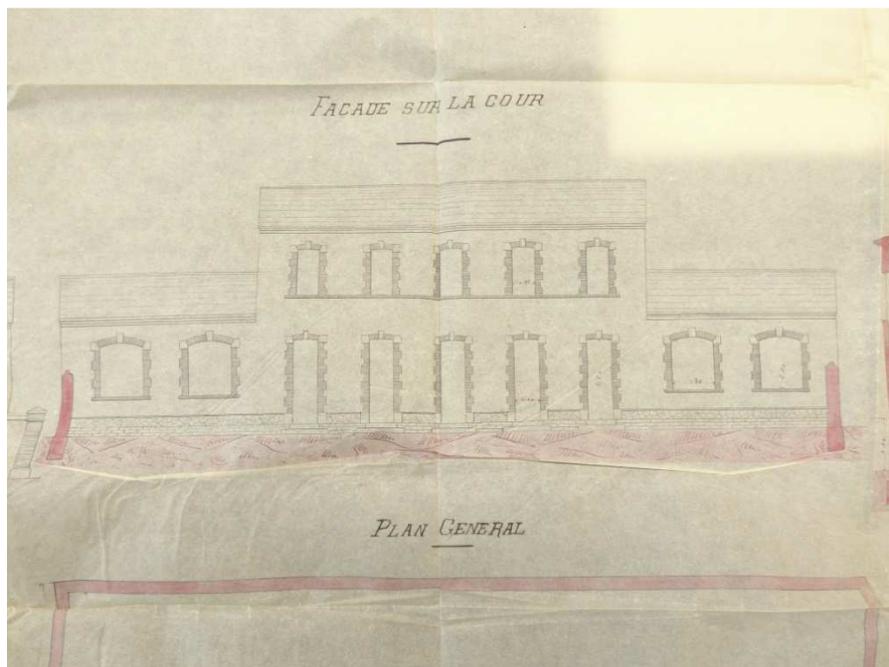


Illustration 16. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Projet d'école maternelle. Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

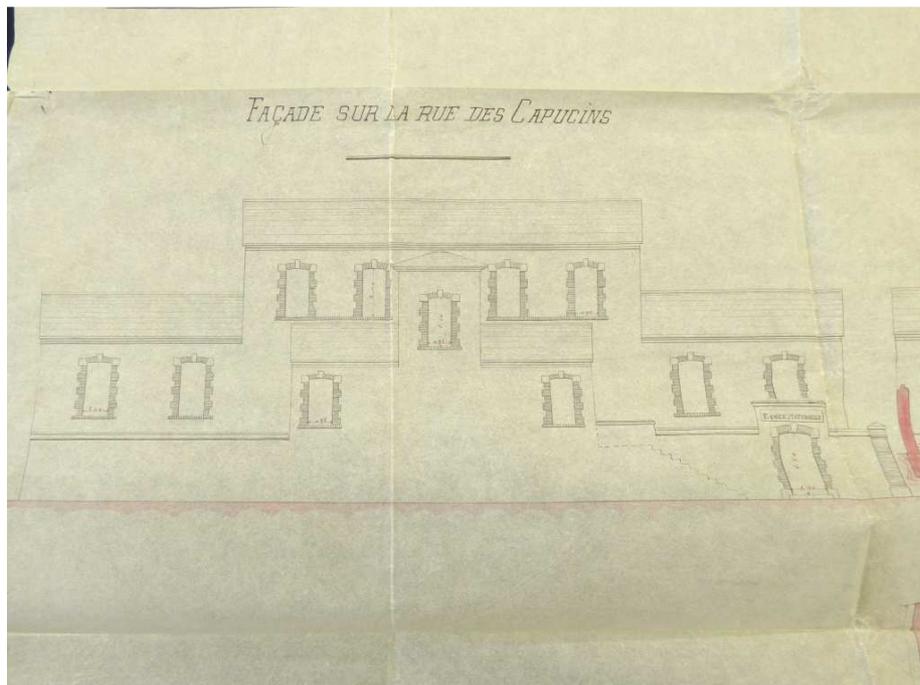


Illustration 17. Projet de Groupe scolaire à construire à Brignoles. Projet d'école maternelle, façade sur la rue des Capucins.
Rey. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1885.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

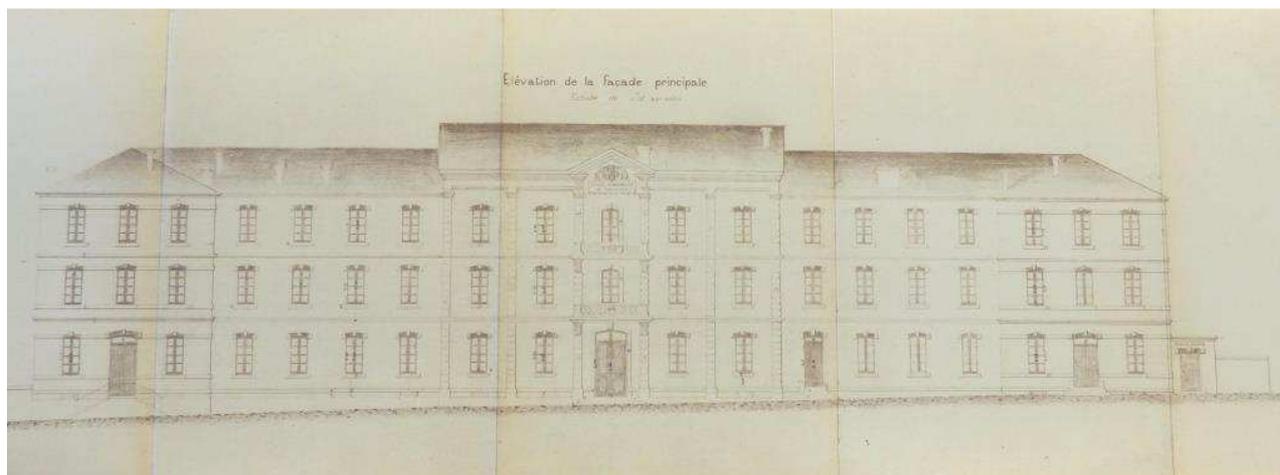


Illustration 18. Aménagement de l'Ecole Primaire Supérieure de Filles, élévation de la façade principale.
Reynaud. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1899.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

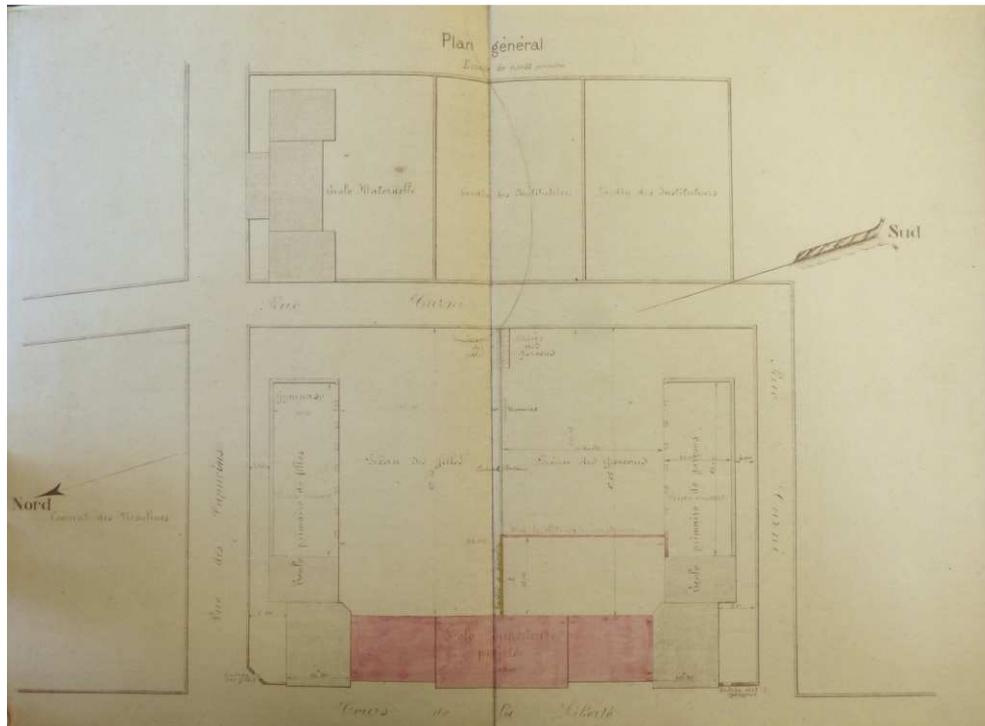


Illustration 19. Aménagement de l'École Primaire Supérieure de Filles, plan général. Reynaud. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1899. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

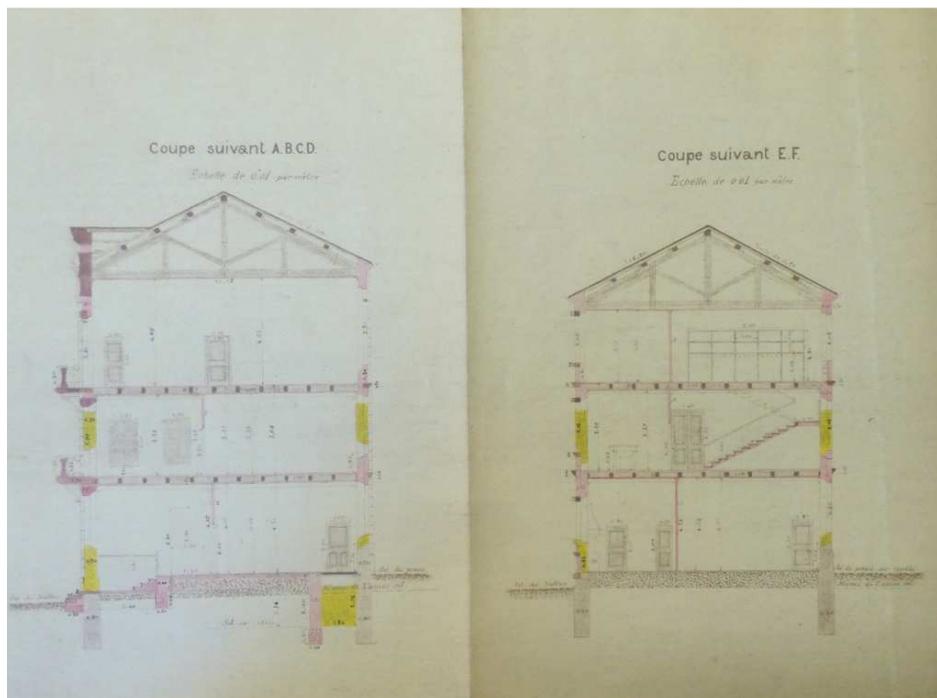


Illustration 20. Aménagement de l'École Primaire Supérieure de Filles, coupe suivant ABCDE, coupe suivant EF. Reynaud. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1899. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

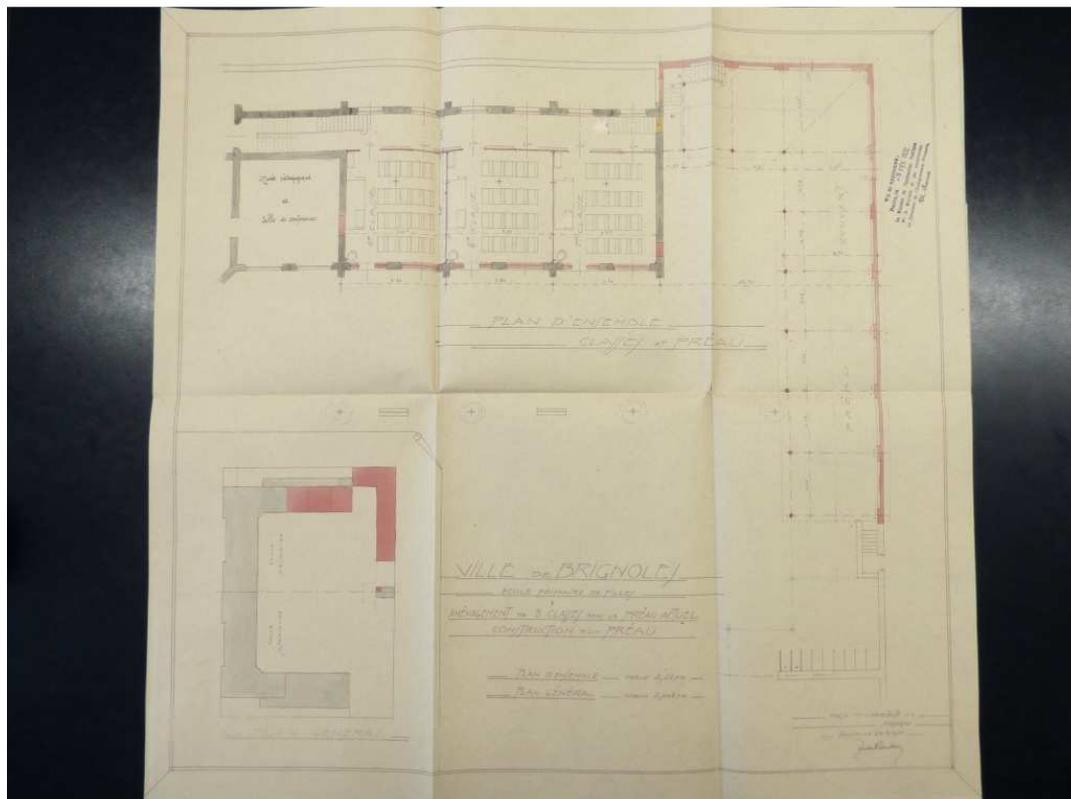


Illustration 21. Aménagement de 3 classes dans le préau actuel, plan d'ensemble classes et préau.
 Roustan. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1931.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.

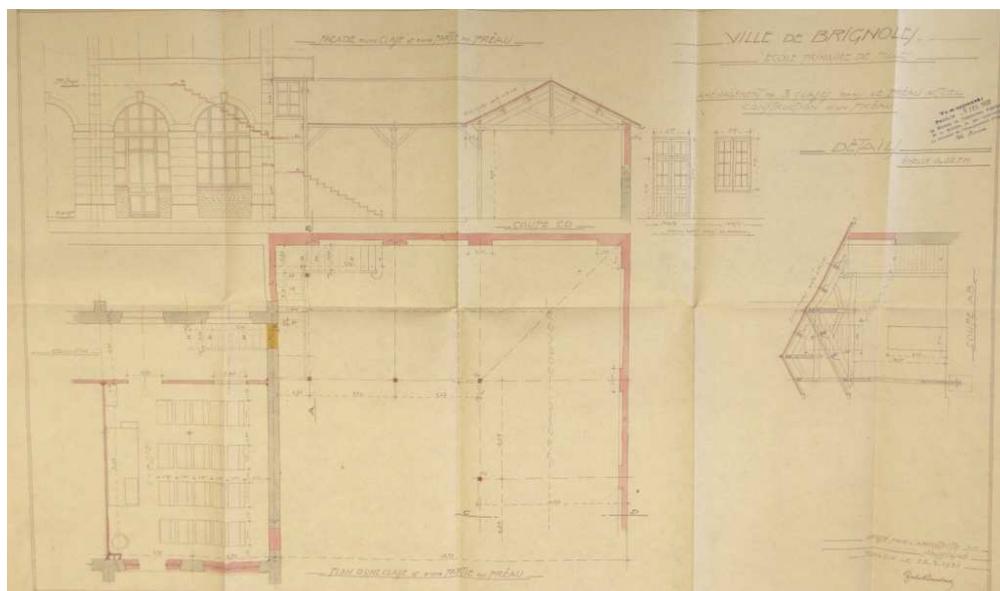


Illustration 22. Aménagement de 3 classes dans le préau actuel, façade d'une classe, plan d'une classe et détails.
 Roustan. Papier, dessin à l'encre et aquarelle, 1931.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/4.



Illustration 23. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 24. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, pavillon d'angle nord. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 25. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, pavillon d'angle sud. Françoise Baussan, avril 2013.

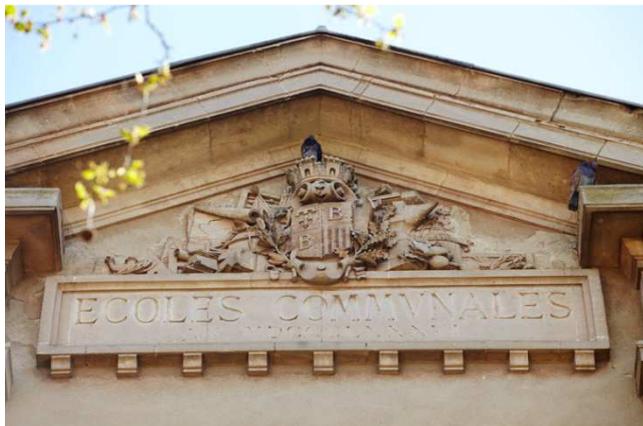


Illustration 26. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, fronton. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 27. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, porte d'entrée principale. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 28. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, porte d'entrée latérale sud. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 29. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, fenêtre. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 30. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, fenêtre, détail. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 31. Groupe scolaire Liberté, façade principale sur le cours Liberté, système d'aération du plancher. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 32. Groupe scolaire Liberté, façade sur cour du bâtiment principal. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 33. Groupe scolaire Liberté, façades sur cour du bâtiment principal et de l'aile nord. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 34. Groupe scolaire Liberté, façade sur cour de l'aile nord. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 35. Groupe scolaire Liberté, façades sur cour du bâtiment principal et de l'aile sud. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 36. Groupe scolaire Liberté, façade sur cour de l'aile sud. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 37. Groupe scolaire Liberté, façade postérieure. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 38. Groupe scolaire Liberté, entrée rue Joseph-Monnier. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 39. Groupe scolaire Liberté, aile sud, élévation sur rue. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 40. Groupe scolaire Liberté, aile nord, élévation sur rue. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 41. Groupe scolaire Liberté, aile nord, élévation sur rue, fenêtre. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 42. Groupe scolaire Liberté, entrée principale, vestibule. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 43. Groupe scolaire Liberté, bâtiment principal, couloir de distribution. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 44. Groupe scolaire Liberté, bâtiment principal, salle de classe du rez-de-chaussée. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 45. Groupe scolaire Liberté, bâtiment principal, couloir de distribution du 1^{er} étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 46. Groupe scolaire Liberté, bâtiment principal, couloir de distribution du 1^{er} étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 47. Groupe scolaire Liberté, bâtiment principal, salle de classe du 1^{er} étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 48. Groupe scolaire Liberté, bâtiment principal, salle de classe du 1^{er} étage, détail du plancher. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 49. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, couloir de distribution. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 50. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, couloir de distribution. Françoise Baussan, avril 2013.

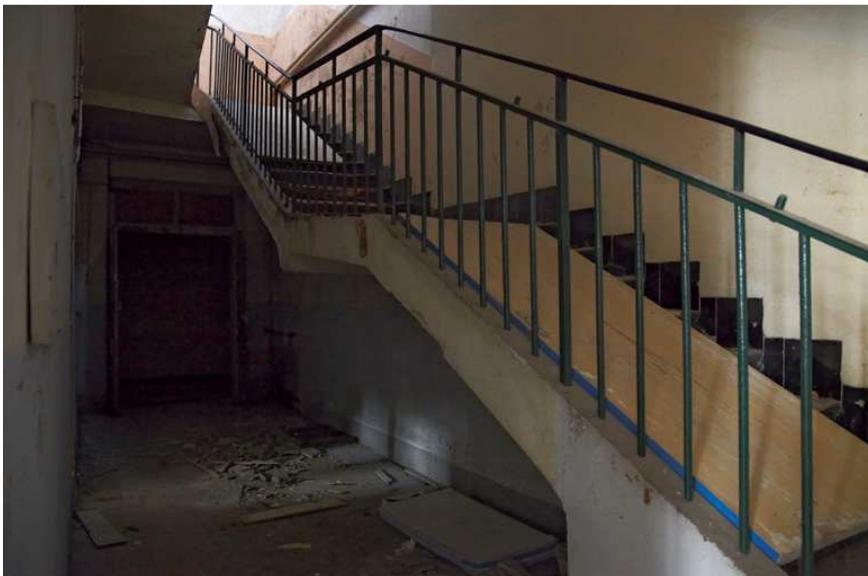


Illustration 51. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, vue intérieure, escalier de distribution du 1^{er} étage. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 52. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, vue intérieure, escalier de distribution du 1^{er} étage, détail. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 53. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, vue intérieure, salle de classe 1. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 54. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, vue intérieure, salle de classe 1. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 55. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, vue intérieure, salle de classe 4, colonne. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 56. Groupe scolaire Liberté, aile nord, rez-de-chaussée, vue intérieure, salle de classe 4, colonne, détail du chapiteau. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 57. Groupe scolaire Liberté, aile nord, 1^{er} étage, vue intérieure, couloir de distribution des classes. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 58. Groupe scolaire Liberté, aile nord, 1^{er} étage, vue intérieure, classe 1. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 59. Groupe scolaire Liberté, aile nord, 1^{er} étage, vue intérieure, classe 2. Françoise Baussan, avril 2013.



Illustration 60. Groupe scolaire Liberté, aile nord, 1^{er} étage, vue intérieure, classe 3. Françoise Baussan, avril 2013.

BIBLIOGRAPHIE

DUTTO M., *Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?*, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011.

ANDRIEUX J.-Y., *L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. SCEREN CNDP 2009.

HERAUD René, *Les rues et quartiers de Brignoles*, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003.

SOURCES

Archives départementales du Var, série O

2 Op 23/2

La série O des Archives Départementales du Var conservent sous la cote 2 Op 23/2 un dossier sur le projet de construction d'un groupe scolaire sur le cours Liberté (1882-1921).

- **Projet dressé par l'architecte Verlaque**

Délibération du 28 juillet 1881 : le CM demande l'expropriation du terrain de Combaud pour l'édification d'un groupe scolaire.

Dessins (1882).

Devis estimatif.

Mémoire du projet.

- **Projet modificatif dressé par l'architecte Rey**

Délibération du CM du 8 août 1885 : approbation du plan modificatif et du devis complémentaires, dressé par M. Rey, achitecte.

Plan.

Mémoire justificatif.

Délibération du 25 janvier 1885 : Modifications au projet de M. Verlaque : la commune ne dispose que de 210 200 frs et son projet coûterait 300 000 frs selon l'avis des hommes de l'art. Les modifications ont été confiées à un architecte compétent. Le CM adopte le projet de M. Rey.

Lettre de l'inspecteur d'Académie au Préfet du Var en date du 30 mai 1885 : approuve le nouveau projet.

2 Op 23/4

La série O des Archives Départementales du Var conservent sous la cote 2 Op 23/4 plusieurs dossiers sur le projet de l'architecte Rey (1885), les travaux d'aménagement de l'Ecole Primaire supérieure de Filles par l'architecte Reynaud (1898-1903), l'aménagement des trois classes et d'un préau par l'architecte Jules Roustan (1931-1934).

- Ecole Mixte des Censiers, 1883-1886 (plans du projet de groupe scolaire groupe Liberté par Rey en 1885)

Projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, façade principale sur le cours, 63,5 x 100,5 cm.

Projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, façade postérieure, 63,5 x 100,5 cm.

Projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, détails de menuiserie, 49 x 65 cm

Projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, plan du rez-de-chaussée et de l'étage, 58,5 x 100 cm.

Projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, élévations, 63,5 x 103 cm.

Projet de groupe scolaire à construire à Brignoles, plan et élévations de l'école maternelle, 66 x 101 cm.

- Travaux d'aménagement de l'EPS de filles, 1902

Extrait du registre de délibération du CM, 29 décembre 1898, école primaire supérieure de filles, approbation des plans.

Questionnaire à remplir par l'inspecteur primaire.

Rapport du comité des bâtiments scolaires.

Délibération du CM du 6 octobre 1898 : création d'une école primaire supérieure de filles.

Lettre de l'Inspecteur d'Académie au préfet du Var, 17 octobre 1898.

Devis et cahier des charges.

Mémoire justificatif.

Plan, élévation et coupes, Reynaud, 26 février 1899. 31 x 562,5cm

Délibération du CM du 8 avril 1899, approbation des plans et devis.

Courrier du ministre au Préfet (impossible d'examiner cette année la création de l'EPS de filles) 29 septembre 1899.

Réception définitive des travaux, 18 octobre 1903.

Décompte définitif des travaux.

Devis estimatif supplémentaire, 12 novembre 1903.

- **Aménagement de trois classes et d'un préau, 1931-1934**

Rapport de l'architecte Jules Roustan, 28 mars 1931. Il est nécessaire d'agrandir l'école de filles. Le premier projet avait été réduit en laissant la place pour construire de nouvelles classes mais il est impossible de suivre le plan d'origine car la réalisation en serait trop onéreuse, les bâtiments étant construits en pierre de taille. Le projet prévoit donc d'installer trois classes dans le préau couvert et de construire un nouveau préau à côté. Pour aménager les classes, l'architecte construit une murette et deux cloisons. Sur les cinq colonnes qui soutenaient le plancher des classes à l'étage, deux disparaissent dans les cloisons séparant les nouvelles classes ; les trois autres colonnes restent dans les classes.

Plans, élévations, coupe et détail, 28 mars 1931, papier, encre, aquarelle, 56 x 57,5 / 57,5 x 85 / 37,5 x 26,5 cm.

Devis estimatif.

Devis et cahier des charges, marché de gré à gré, 26 juin 1934 (réfection de scellements de menuiserie, raccords de carrelage, réfection de plafonds, modification de 2 ouvertures, révision générale des toitures, badigeons des classes et escaliers du 1er étage, remises en état de la toiture et des WC).

Réception définitive, 1932.

Décompte des travaux, 1er et 2e lot, 1932.

HALL DES EXPOSITIONS



HISTORIQUE

1931-1936 : pénurie de salle de réunion et projet d'aménagement de l'ancien couvent des Ursulines en maison du peuple

En 1936, la construction du hall des expositions à Brignoles répond à un double objectif : offrir un espace dédié à la Foire créée en 1921 - qui emporte un succès grandissant - et disposer d'une salle suffisamment grande pour accueillir de grandes manifestations le reste de l'année. En effet, dès le début des années 1930, la municipalité brignolaise se trouve confrontée à de nombreuses sollicitations auxquelles elle ne peut donner satisfaction, car elle ne dispose d'aucun espace adapté.

Le conseil envisage dans un premier temps d'aménager le couvent des Ursulines, qui appartient à la commune, pour le transformer en maison du peuple³⁴. Ce type d'équipement apparaît à la fin du 19e siècle en Europe avec le développement du milieu ouvrier et témoigne d'une volonté politique municipale d'offrir à cette population des espaces dédiés à la vie sociale. Plusieurs projets similaires voient le jour dans des communes voisines, favorisés par un contexte politique varois largement dominé par les forces de gauche³⁵.

Le projet est évoqué pour la première fois dans la séance du 1^{er} juin 1931. Cette initiative découle d'une lettre de la Section brignolaise du Parti Socialiste SFIO, suite au Congrès qui s'est tenu dans la commune les 2 et 3 mai 1931. « Dans cette lettre la section exprime le regret que Brignoles ne possède pas une salle de réunion suffisamment grande et convenablement aménagée et demande que soit mise à l'étude le projet de donner à notre cité une grande et belle salle de réunion installée dans une

³⁴ Archives communales de Brignoles, délibération du 1^{er} juin 1931.

³⁵ Pour exemple, Le Val décide d'en construire une en 1937 avec salle de réunions, salle des fêtes, cantine scolaire et douches. Sur le contexte politique varois dans les années 1930, se reporter à la thèse de Jacques Girault, *Les Varois et le socialisme 1920-1935*, Université de Paris I, s. dir. AGULHON M., 1990, 2 870 p.

MAISON DU PEUPLE [sic] pour laquelle l'ancien couvent des Ursulines semble tout désigné »³⁶. Le Maire propose donc d'étudier la possibilité de transformer l'ancien couvent et d'y aménager une salle de réunion, une salle de spectacle, des bains douches, des salles de réunion pour Sociétés, ouvriers, dispensaires et transformation du jardin en jardin d'enfants.

Le conseil municipal décide de confier le projet à l'architecte Jules Roustan. La commission des travaux se réunit le 20 mai 1932 pour examiner la proposition de l'architecte³⁷. Son projet comprend : la création d'une salle de conférences qui pourra être utilisée comme salle de spectacle et de cinéma scolaire, un service médical au rez-de-chaussée, une salle de réunion dans l'ancienne chapelle, une salle de récréation couverte pour l'école des filles, des salles de comités, secours mutuels, commissions, syndicats au 1^{er} étage, plusieurs classes côté cour, un logement de gardien, des salles de réunion, salles pour syndicats et salle de musique au 2^e étage.

En octobre 1936, les travaux d'aménagements n'ont probablement pas été réalisés puisque le député et conseiller général Charles Gaou sollicite la mairie de Brignoles afin de réserver une salle³⁸. Cette manifestation étant organisée un samedi, l'unique espace disponible dans la commune est celle des Mariages, mais elle implique que les communications publiques soient suspendues dans le cas où un mariage serait célébré... La salle du 1^{er} étage de la mairie est quant à elle occupée par le Professeur d'Agriculture qui est tenu de se mettre à disposition des Agriculteurs régionaux³⁹.

1936 : élaboration du projet de construction d'un « Palais de la Foire » (hall des expositions)

Les premiers plans sont dressés par Jules Roustan, architecte à Toulon, le 9 octobre 1836. Le projet demandé à l'architecte doit comporter un vaste bâtiment destiné principalement à l'exposition des objets et produits régionaux pendant la période où se tient la foire de Brignoles et pouvant être utilisé le reste de l'année comme salle de réunion et salle de fêtes. Il doit être construit sur le cours Liberté, sur un terrain libre appartenant à la commune. L'architecte imagine un édifice vaste

³⁶ *Ibidem.*

³⁷ Archives communales de Brignoles, série M non classée, rapport de la commission des travaux de Brignoles du 20 mai 1932.

³⁸ Charles Gaou adhère au Parti Socialiste en 1906 puis au Parti Communiste en 1920. Né à Brignoles, il est conseiller municipal en 1908, avant d'être conseiller général en 1934, puis député du Var en 1936.

³⁹ Archives communales de Brignoles, série M non classée, correspondance entre le Maire et le Député du Var, octobre 1936.

composé d'un grand hall et d'annexes (logement de gardien, cabinet du président de la Foire, musée de la ville, une scène avec fosse d'orchestre, des vestiaires, lavabos, W-C et chaufferie). Le coût total s'élève alors à environ un million de francs.

La commune demande à l'architecte de revoir le projet, trop ambitieux au vu de ses capacités financières. L'architecte présente donc une deuxième proposition le 18 octobre 1836. Il conçoit un vaste hall avec un vaisseau central flanqué de deux bas-côtés et d'une salle longitudinale à l'arrière. Il ménage un espace disponible à l'avant du bâtiment pour laisser la possibilité à la commune de construire ultérieurement les aménagements prévus initialement. La façade principale, provisoire, est donc traitée « avec le maximum d'économie » ; l'architecte a recherché « une ordonnance très simple et de caractère régional » (sur le devis estimatif, 15 000 francs sont prévus pour le décor des façades). Le coût total s'élève cette fois à 520 000 francs.

Le Maire présente le 26 octobre 1936 le dossier relatif au projet dressé par Jules Roustan. Il est approuvé par le conseil municipal, considérant que « chaque année la Ville est le siège d'une Foire Exposition dont le succès tend à s'accroître à la satisfaction de toute la population [...], que le rassemblement (provoqué par cette foire qui est essentiellement agricole) des ruraux est une des plus belles manifestations pour le retour à la campagne, que Brignoles est bien un centre agricole ».

Dans une lettre datée du 30 novembre 1936, le Préfet confirme au maire de Brignoles qu'il est acquis au principe d'aménagement d'un palais de la foire. Il lui indique que ce projet peut être compris dans le plan des grands travaux contre le chômage et ainsi bénéficier du concours financier de l'Etat (circulaire du ministre de l'Intérieur du 10 novembre 1936). La commission départementale des Bâtiments Civils reconnaît également l'utilité du projet et émet un avis favorable.

1937-1938 : Déroulement des travaux

L'adjudication des travaux est organisée à Brignoles le samedi 26 juin 1937 à 10 heures en mairie. Il s'agit d'une adjudication au rabais divisées en 6 lots : maçonnerie / menuiserie / serrurerie / plomberie, zinguerie / peinture, vitrerie / éclairage électrique. Le premier lot est remporté par la Société d'ouvriers Français à Hyères, qui est une coopérative ouvrière de production. Sur les cinq autres lots, quatre ont été remportés par des entreprises brignolaises (M. Auzivizier pour la menuiserie, M. Solliès pour la plomberie, M. Panuel pour la peinture et la vitrerie, M. Blanc pour l'éclairage).

Les travaux tardent à commencer car la commune ne parvient pas à obtenir une réponse du ministre de l'Intérieur au sujet de la subvention sollicitée dans le cadre de la loi du 18 août 1936. La conséquence directe est que le Préfet ne peut autoriser la commune à emprunter la somme nécessaire. Le préfet conseille à la commune de repousser les travaux quelques mois, mais ils commencent tout de même en août 1937. Une subvention de 175 000 francs est finalement accordée.

La société Hyéroise de construction étant une coopérative ouvrière, elle ne peut avancer les frais liés à la construction. La commune s'engage donc à payer les travaux au fur et à mesure de leur avancée. Les paiements s'échelonnent du 1^{er} octobre 1937 au 26 juin 1939 en quatorze versements⁴⁰.

En attendant, plusieurs manifestations sont organisées aux Ursulines. Charles Gaou revient le 30 janvier 1938 et demande à la mairie que cette salle soit mise à disposition du parti communiste à l'occasion du rassemblement paysan où il doit prendre la parole⁴¹. Les événements suivants témoignent tout autant de la vitalité de la vie politique brignolaise à cette période mais aussi de sa couleur politique... La salle est notamment prêtée aux membres du cercle Raymond Guyot (dirigeant du parti communiste français), à la section « Paix et Liberté » de Brignoles, à la section du parti SFIO ou encore à l'étoile sportive brignolaise⁴². La salle accueille des bals (bal de l'étoile sportive, bal au profit de l'Espagne Républicaine), des réunions (réunion du comité fédéral du parti SFIO), des meetings...

1938 : inauguration du bâtiment

Le « palais de la Foire » est utilisé dès juin 1938 pour la tenue du Congrès Paysan⁴³. Il remplace ensuite complètement la salle des Ursulines à partir de 1939. Le comité du Front Populaire y organise une soirée dansante au bénéfice des réfugiés espagnols accueillis par la commune le 12 février. Le député Charles Gaou revient en juin 1939 pour rendre compte de son mandat et dispose cette fois de la salle du hall des expositions pour y tenir son meeting.

En novembre 1938, les travaux ont été exécutés par la Société Ouvrière Hyéroise mais la somme totale n'a pas été versée car la commune n'a pas encore reçu

⁴⁰ Archives Départementales du Var, 2 Op 23/7, certificat de paiement pour solde, 26 juin 1939.

⁴¹ Archives communales de Brignoles, série M non classée.

⁴² Archives communales de Brignoles, série M non classée, correspondances 1938.

⁴³ Lettre de Charles Gaou adressée au maire de Brignoles datée du 26 juin 1938, au sujet de la réservation du palais de la Foire, Archives communales de Brignoles, série M non classée.

le solde de la subvention. La réception provisoire des travaux est organisée le 21 juin 1938. La réception définitive se déroule quant à elle 1 an plus tard jour pour jour.

DESCRIPTION

Le bâtiment est construit en léger retrait du cours Liberté. Il se compose d'un vaisseau central flanqué de deux bas-côtés et d'une salle longitudinale à l'arrière du bâtiment. Les fondations sont en béton. Les élévations sont en moellons calcaires de roche vive, hourdés au mortier de chaux hydraulique. La couverture se compose d'une charpente métallique et d'une toiture en tuiles plates mécaniques, rehaussée sur le hall.

La structure du bâtiment transparaît sur la façade principale. La partie correspondant au vaisseau central est animée par une rangée de 6 colonnes formant 3 travées. Les entrecolonnes sont ouverts par des baies plein-cintre surmontées d'oculi. Les clés des fenêtres sont ornées de masques de théâtre. Les colonnes supportent un entablement sur lequel est inscrit « HALL DES EXPOSITIONS », gravé dans l'enduit. L'élévation s'achève par un pignon coupé agrémenté d'un bas-relief central (composé des armoiries de Brignoles encadré par des allégories de l'agriculture) et de boules ornementales aux extrémités. Les bas-côtés sont percés de grandes fenêtres plein-cintre. Les élévations latérales alternent baies plein-cintre et fenêtres à meneau.

ILLUSTRATIONS

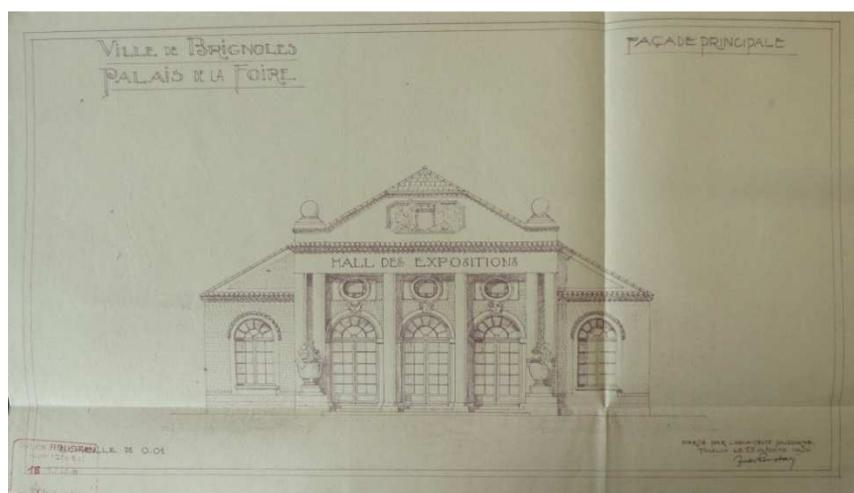


Illustration 1. Roustan Jules, Palais de la Foire. Façade principale. Papier, 25,2 x 43,1 cm, 18 octobre 1836. Archives Départementales du Var, 2 Op 23/7.

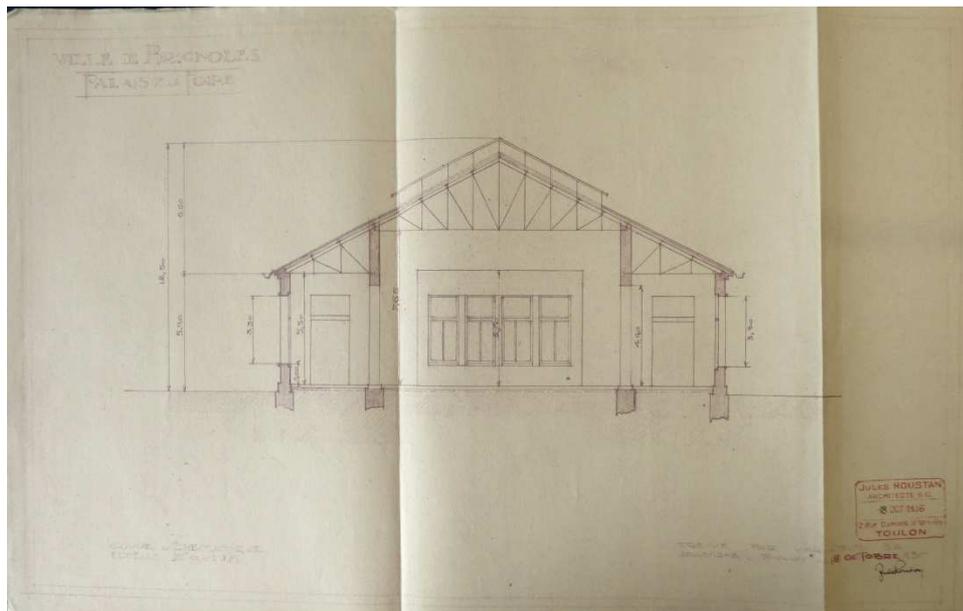


Illustration 2. Roustan Jules, Palais de la Foire. Coupe schématique.
 Papier, 31 x 49 cm, 18 octobre 1836.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/7.

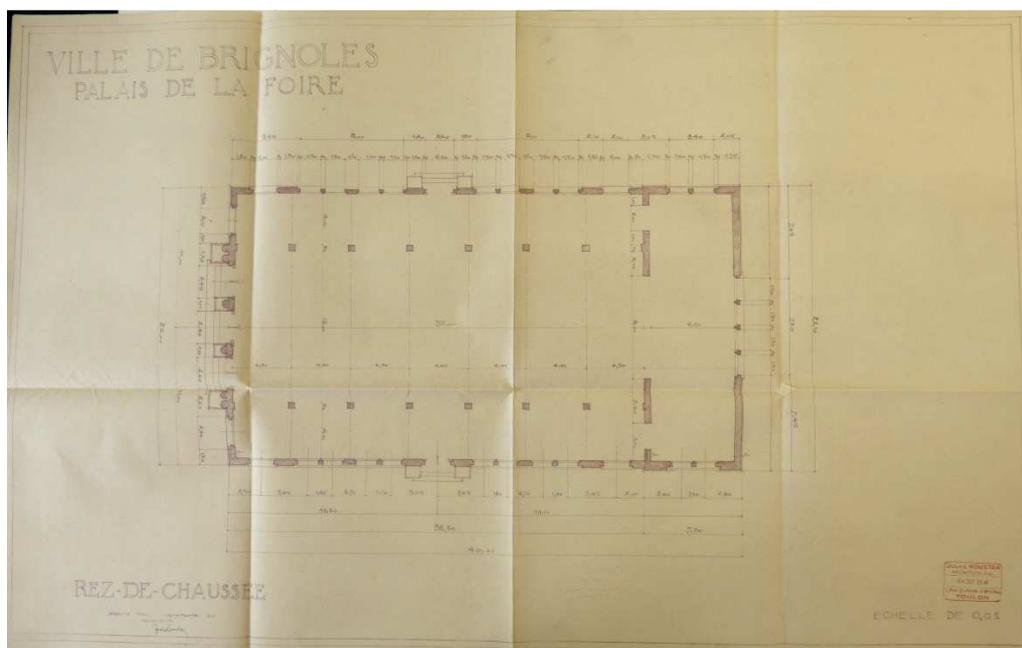


Illustration 3. Roustan Jules, Palais de la Foire. Plan du rez-de-chaussée.
 Papier, 51,5 x 82 cm, 18 octobre 1836.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 23/7.

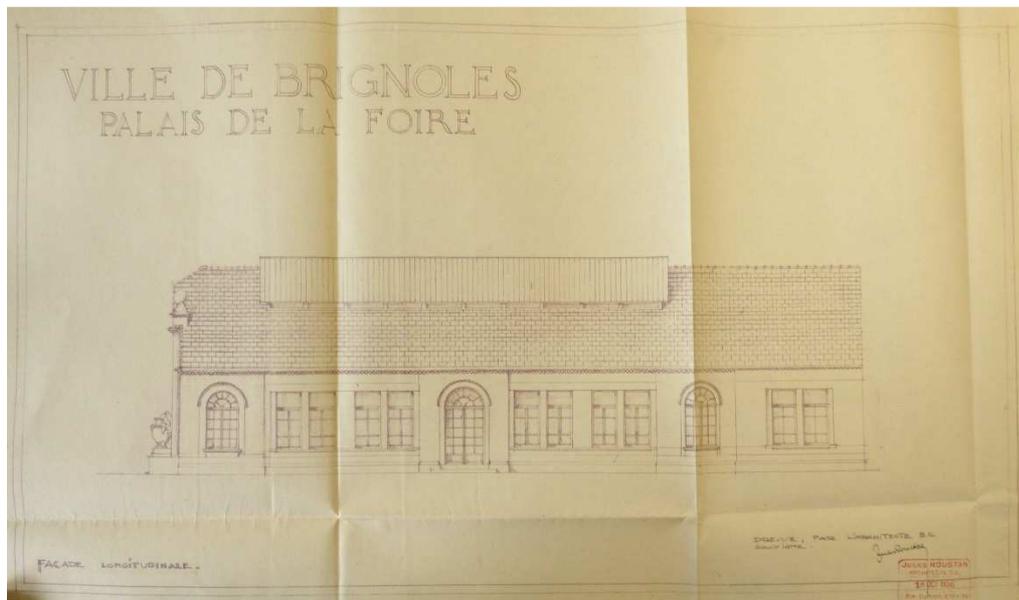


Illustration 4. Roustan Jules, Palais de la Foire. Plan du rez-de-chaussée.
Papier, 37 x 63 cm, 18 octobre 1836.
Archives Départementales du Var, 2 Op 23/7.



Illustration 5. Hall des expositions, vue générale. Françoise Baussan, 2013.
©Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/Pays de la Provence Verte – Inventaire général – 2013 –
Françoise Baussan.



Illustration 6. Hall des expositions, façade principale. Françoise Baussan, 2013.
©Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/Pays de la Provence Verte – Inventaire général – 2013 – Françoise Baussan.



Illustration 7. Hall des expositions, façade principale, détail, bas-relief. Françoise Baussan, 2013.
©Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/Pays de la Provence Verte – Inventaire général – 2013 – Françoise Baussan.

BIBLIOGRAPHIE

GIRAULT Jacques, *Le Var rouge, les Varois et le socialisme de la fin de la première guerre mondiale au milieu des années 1930*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995.

SOURCES

Archives départementales du Var, série O, 2 Op 23/7

La série O des Archives Départementales du Var conservent sous la cote 2 Op 23/7 un dossier sur la construction du hall des expositions.

Délibération du conseil municipal du 26 octobre 1936 : projet de construction du palais de la Foire.

Roustan Jules, Ville de Brignoles Palais de la Foire, façade principale, papier, 25,2 x 43,1 cm, 18 octobre 1936.

Roustan Jules, Ville de Brignoles Palais de la Foire, coupe schématique, papier, 31 x 49 cm, 18 octobre 1936.

Roustan Jules, Ville de Brignoles Palais de la Foire, rez-de-chaussée, papier, 51,5 x 82 cm, 18 octobre 1936.

Roustan Jules, Ville de Brignoles Palais de la Foire, façade longitudinale, papier, 37 x 63 cm, 18 octobre 1936.

Roustan Jules, Ville de Brignoles Palais de la Foire, devis estimatif, 18 octobre 1936.

Roustan Jules, Ville de Brignoles Palais de la Foire, rapport de l'architecte, 18 octobre 1936.

Affiche adjudication.

Tableau des résultats de l'adjudication.

Avis favorable de la commission départementale des Bâtiments civils, 16 décembre 1936.

Correspondance entre le Maire et le Préfet au sujet de l'attente de la réponse du ministre de l'Intérieur portant sur l'octroi d'une subvention, 1937.

Réception provisoire des travaux, 21 juin 1938.

Réception définitive des travaux, 21 juin 1939.

Décompte et décompte complémentaire des travaux exécutés par la société « Hyéroise construction ».

Archives communales de Brignoles, série M, non classée

Couvent des Ursulines. Projet d'aménagement de l'ancien couvent des Ursulines en maison du Peuple, 1931. Plan d'ensemble, plan du rez-de-chaussée, dressé le 20 décembre 1931 par Jules Roustan.

Commission des travaux, examen du projet d'aménagement de l'ancien couvent des Ursulines en Maison du Peuple, séance du 20 mai 1932.

Rapport, projet de bains douches dans l'ancien couvent des Ursulines.

Rapport dressé par les architectes. Transformation de l'ancien couvent des Ursulines en Maison du Peuple, 14 avril 1932.

Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 1931, étude de projet d'aménagement d'une Maison du Peuple dans l'ancien couvent des Ursulines.

Correspondances : location de salles pour conférences et divers (1936-1938).

BIBLIOGRAPHIE

ANDRIEUX J.-Y., *L'architecture de la République, les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*. SCEREN CNDP 2009.

DUTTO M., *Que serait Brignoles sans le XIXe siècle ?*, Brignoles, Association pour la sauvegarde du patrimoine brignolais, 2011.

GIRAULT Jacques, *Le Var rouge, les Varois et le socialisme de la fin de la première guerre mondiale au milieu des années 1930*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995.

HAMEAU P., MOREL M., TRUCHI S., *Les graffiti de l'ombre, des archives de Brignoles aux graffiti de sa prison*, Hyères, Ed. du Lau, 2006.

HERAUD René, *Les rues et quartiers de Brignoles*, Brignoles, Les Amis du Vieux Brignoles, 2003.

MADRANGES E., *Prisons, Patrimoine de France*, Lexis Nexis, Paris, 2013, pp. 362-364.

MATTONE-VASTEL S., MEISSONNIER G., *L'art et la mémoire de 1914-1918 dans le Var*, Toulon : Commission départementale de l'information historique pour la paix, 1998.

SOURCES

Archives Nationales

Les Archives Nationales conservent plusieurs rapports sur la construction du palais de justice avec prison et caserne, présentés entre 1835 et 1842 aux séances du Conseil des Bâtiments Civils. Ces rapports sont en ligne sur la base Conbavil (www.inha.fr).

Archives Départementales du Var

Série O

La série O regroupe les documents relatifs à l'administration des communes par le département entre 1800 et 1940. La cote 2 Op 23 est consacrée à la Ville de Brignoles. Les dossiers 2, 4, 5 et 7 ont été dépouillés. Ils contiennent des pièces relatives

- aux travaux de l'hôtel de ville (de 1864 à 1901, 1955),
- à l'ouverture du pensionnat de jeunes filles au couvent des Ursulines (1830-1837),
- à l'école des frères de la doctrine chrétienne (1838, 1863),
- à la construction du groupe scolaire cours Liberté (1882-1921),
- à la construction de l'école maternelle Marie-Curie (1955-1957),
- à l'assainissement des écoles (1920).

Série N

La sous-série 4N concerne les immeubles et bâtiments départementaux. Sous la cote 4N1 sont conservés des documents traitant de la sous-préfecture de Brignoles (transformation de l'ancien palais de justice - ancien palais des comtes de Provence -, correspondance, plans, devis, travaux...).

Sous la cote 4N5 sont conservés des documents relatifs à la construction du palais de justice avec caserne et gendarmerie.

Les archives concernant le mobilier de la Sous-Préfecture et du Palais de Justice sont rassemblées sous la cote 4N29.

Archives Municipales de Brignoles

Série M

Le dossier 1M1 comporte des documents relatifs à des demandes de salles pour conférences et divers (1936-1938), à la location de la salle du couvent des Ursulines puis du hall des expos à partir de 1939 et au projet d'aménagement de l'ancien couvent des Ursulines en maison du Peuple en 1931. D'autres documents concernent l'hôtel de ville (tambour de la salle de la mairie, 28 novembre 1925 / aménagement de l'Office du commerce, 1927) les prisons (courrier relatif à l'état de la maison d'arrêt de Brignoles suite à la circulaire et l'arrêté du ministre de l'Intérieur relatif aux moyens de rendre plus sûres et salubres les prisons du département, 31 mai 1812 / courrier relatif à l'acquisition de terrains pour la construction du palais de justice, des prisons et de la caserne de la gendarmerie, 19 novembre 1835) et des logements populaires en 1919.

- M1

20 juin 1873 (ou 1853) : crédit de 200 frs pour décoration de l'hôtel de ville à l'occasion de la réception de M. le Préfet.

10 avril 1843 : demande au maire s'il peut disposer d'un local à l'hôtel de ville pour recevoir les meubles et effets de l'école normale.

12 juin 1853 : crédit de 230 frs pour la décoration de la salle de l'hôtel de ville.

- M4

Délibération du conseil municipal du 19 mars 1866, réparations au théâtre.

30 mars 1880 : subvention pour la bibliothèque populaire de Brignoles.

- M5

17 septembre 1853 : crédit de la somme de 167 frs 35 centimes pour paiement des réparations qui ont été faites aux casernes.

2 février 1836 : « j'ai l'honneur de vous faire part des observations que me transmet Mr le Préfet par sa lettre du 29 de ce mois au sujet du vote du conseil municipal de Brignoles relatif à la construction du palais de justice ».

28 juillet 1848 : lettre du sous-préfet au maire au sujet d'une caserne.

Délibérations du Conseil municipal

- 1790 - An II

Le conseil municipal se réunit premièrement dans l'église des Augustins, puis dans une salle de l'hôtel de ville à partir du 21 février 1790 « suivant le nouveau règlement décrété par l'assemblée nationale » f°12 v°. Lettre envoyée à l'assemblée nationale

pour exprimer la reconnaissance du corps municipal, imprimée en 100 exemplaires pour la distribuer au commissaire du roi en Provence et aux principales municipalités.

21 mars 1790 : réparations à l'hôtel de ville.

8 septembre 1790 : proposition d'arrêter de payer les honoraires du régent du collège et de lui demander de quitter les appartements de l'hôtel de ville dans lesquels il est logé. Approuvée. F° 115 r°.

12 décembre 1790 : régent sommé de vider les appartements, à 5 voix contre 2. Messieurs Ebrard et Roman s'y opposent, f° 120 r°.

2 janvier 1791 : l'établissement d'un collège à Brignoles sera sollicité, f°126 r°.

24 février 1791 : soumission pour l'achat du couvent des cordeliers et des trinitaires f°153 v°.

5 mars 1791 : formation du bureau de paix, f°162 r° v°, f°164 r°.

25 avril 1791 : demande d'acquisition du couvent des cordeliers et des trinitaires. Commune a besoin de locaux pour les casernes, le tribunal du juge de paix, etc. f°180 r° v°. 4e délibération : fontaine de la place Caramy.

2 juin 1791 : la maison du collège est vendue au district pour y établir son administration.

17 juillet 1791 : réquisition de M. le procureur de la commune au sujet des armoiries

31 juillet 1791 : donné pouvoir de passer l'acte d'achat du cy-devant couvent des cordeliers ; l'ancien hôtel de ville sera vendu f° 252 v°.

14 août 1791 : année scolastique étant terminée les honoraires du régent du collège sont supprimés et il doit quitter les appartements dont il jouit dans l'ancienne maison commune.

18 septembre 1791 : le juge de paix de la ville désire tenir ses séances dans la maison commune. Accordé.

2 octobre 1791 : une pétition sera présentée à l'assemblée nationale au sujet des cérémonies publiques.

27 décembre 1791 : pétitions au sujet de l'approvisionnement de la ville.

- An II - an X

Fête civique organisée par la Ville pour la prise de « l'infâme Toulon », f°44 v° 45 r°.

3 prairial an IV : célébration de la fête des Victoires de l'armée de la République.

- 1824 - 1831

12 mai 1830 : délibération pour établir une communauté de dames religieuses.

16 septembre 1830 : fonds à employer pour des réparations urgentes à la salle de spectacle.

6 janvier 1831 : révision de la délibération pour la communauté des dames religieuses.

- 1831-1838

11 mars 1832 : école normale, f°18.

7 juillet 183 : accorde 1000 frs pour le loyer de l'école communale, f° 74.

11 août 1833 : école primaire élémentaire, f°76. Il n'y a pas lieu de pourvoir dans cette ville à la création ou à l'entretien d'une nouvelle école communale.

19 janvier 1834 : emplacement du nouveau palais de justice.

15 février 1834 : conduite de la fontaine de Cavaillon.

29 mars 1835 : fournitures de l'école primaire.

6 décembre 1835 : nouveau palais de justice plus forts impôts, f° 149.

24 avril 1836 : réparations de la Caisse d'Epargne, f°16.1

20 juin 1834 : salle d'asile pour l'enfance, f° 166 V° et 167.

28 août 1834 : rejet école adultes et école de filles, f°176.

23 janvier 1837 : achat de la maison pour l'école normale.

20 avril 1837 : démolition des remparts de la ville, f°208.

- 1854 à 1859

12 février 1854 : crédit de 500 frs pour le plan d'alignement, f°5.

9 avril 1854 : salle d'asile, f°10.

Idem : crédit de 5200 frs pour achat du grand pré de pâques, f°11.

15 octobre 1854 : élargissement et assainissement de la rue Raynouard à cause de la salubrité publique, f°25 ; réparations aux casernes, f°26 ; réparations au bureau de la mairie, f°27.

29 septembre 1854 : rectification de la traverse de la rue du nouveau palais de justice, f°30.

5 décembre 1854 : crédit de 1300 frs pour rectification de la route impériale, f°31 à 32.

26 février 1855 : projet d'acquisition de l'hôtel Saint-Louis, f°38.

1er novembre 1855 : crédit de 398 frs 95 à M. Just ingénieur civil pour divers travaux, f°60.

17 février 1856 : crédit de 250 frs pour la salle d'asile, f°69.

1er février 1857 : crédit de 500 frs pour l'assainissement et le remaniement des rues, f°93.

15 février 1857 : acquisition d'un local pour la salle d'asile, f°97.

5 septembre 1857 : crédit de 800 frs pour la salle d'asile, f°116.

1er novembre 1857 : surcroît de travail à la salle d'asile, f°118.

7 février 1858 : érection de deux fontaines au boulevard Saint-Louis et rue des Augustins, f°123.

Idem : crédit de 1200 frs modification du cours, f°123.

1er août 1858 : crédit de 4000 frs pour le plan général de la ville, f°135.

2 novembre 1858 : concession du local Saint-Antoine à la société philharmonique, f°152.

6 février 1859 : travaux d'endiguement du pré de pâques, f°154.

Idem : crédit de 800 frs pour appropriation de la grande salle de réunion du conseil, f°154.

1er avril 1859 : nomination de 4 membres pour l'enquête du plan général d'alignement de la ville, f°166.

29 septembre 1859, plan d'alignement de la ville, f°173.

31 octobre 1859 : approbation du rapport relatif à l'enquête du plan d'alignement, f°175 v° et 176, rapport.

- 1860 à 1866

5 février 1860 : crédit de 500 frs pour le changement du lavoir de la place Caramy et fontaine de la place du Robinet, f° 3.

Idem : Crédit de 2400 frs pour l'achat et le placement de la bascule, f°5.

6 mai 1860 : établissement de la bascule au 1er juin 1860, f°7.

13 novembre 1860 : rapport sur l'école communale, f°36.

12 août 1861 : acceptation du buste de M. Portalis, f°93.

10 mai 1863 : réparations à l'hôtel de ville, f°142.

9 juin 1863 : travaux à l'école communale, F° 150.

14 février 1864 : avis favorable au cahier des charges des travaux de l'hôtel de ville, f° 168.

12 février 1865 : vote de 20 000 frs pour le projet d'alignement de la rue Raynouard, f°193.

2 avril 1865 : élargissement de la rue Raynouard, f°195.

11 février 1866 : approbation du cahier des charges dressé par l'architecte Mesure pour l'élargissement de la rue Raynouard, f°216.

5 août 1866 : approbation du procès-verbal de réception définitive des travaux de la rue Raynouard, f°230.

- 1867 à 1874

9 février 1868 : école gratuite de filles, le Préfet dispense provisoirement la commune d'entretenir une école publique de filles, l'école libre des Ursulines tenant lieu d'école publique, f°25.

8 août 1869 : commission nommée à l'effet de la salubrité de la rue des Augustins bd Saint-Louis, f°60.

15 février 1871 : crédit de 3500 frs pour travaux d'évacuation des eaux dans la commune. Les travaux seront effectués en régie pour donner du travail aux ouvriers malheureux de la commune, f°100 et 101.

26 novembre 1871 : assainissement du quartier du boulevard Saint-Louis, f°123.

3 décembre 1871 : question d'alignement, f°124.

29 mars 1874 : crédit de 1000 frs pour couvrir le canal d'égout du boulevard Saint-Louis, f°176 v°.

- 1874 à 1880

6 décembre 1874 : autorisation à Monsieur le Maire de prolonger la rue Saint-Esprit, f°3 v°.

7 février 1875 : révision du plan d'alignement, f°6 v°.

14 novembre 1876 : rectification de la rue des Casernes pour faciliter l'accès des voitures au cours, f°45 v°.

6 avril 1876 : crédit de rectification élargissement angle boulevard Saint-Louis, f°65.

6 avril 1876 : établissement d'un lieu d'aisances, f°65 v°.

19 novembre 1876 : école communale des filles, f°72.

20 décembre 1876 : création d'une école communale des filles, f°73.

17 novembre 1878 : bail du local Saint-Hubert, cercle de l'union républicaine, f°132.

1er décembre 1878 : école des filles, f°136.

15 août 1879 : remplacement des instituteurs congrégationnistes par des instituteurs laïcs, f°163 v°.

8 septembre 1879 : protestation contre le rapport de M. l'Inspecteur d'Académie, f°164 v°.

28 septembre 1879 : direction des écoles communales des garçons confiée à des instituteurs laïcs, f°165 v°.

5 octobre 1879 : instruction primaire, f°167 v°.

19 novembre 1879 : lettre de la directrice de l'école pour achat de mobilier, f° 175.

17 février 1880 : remise Aude à enlever, f° 187 v°.

- 1880 - 1883

5 avril 1880 : rapport de la commission de l'Instruction primaire.

26 mai 1880 : lettre de M. Nozeran pour l'achat du local pour l'école, vote de 42 000 frs pour l'achat de l'établissement Nozeran, enquête de *commodo* et *incommodo* sur l'établissement d'une école de garçons, demande une subvention de 2000 frs pour les écoles et une subvention de 48 400 frs sur les fonds de l'Etat.

18 septembre 1880 : commission nommée pour prendre possession de l'immeuble Nozeran.

Idem : demande la mise à l'alignement de la remise Aude et la maison Ebrard.

15 février 1881 : rejet par M. le Ministre de l'immeuble Nozeran, f°52 v°.

17 février 1881 : résiliation du bail de l'Union Républicaine, f°56.

20 février 1881 : rapport de M. l'Ingénieur pour la construction d'une maison d'école de garçons.

20 février 1881 : changer le nom du cours Napoléon en celui de la Liberté.

10 juin 1881 : proposition d'acquérir un terrain pour la construction d'un groupe scolaire.

22 juin 1881 : adresse à Monsieur le ministre de l'Intérieur, f° 81.

22 décembre 1881 : M. le Maire soumet au conseil les promesses de vente Revaute, les procès-verbaux d'expertise devant servir à la construction d'un groupe scolaire.

19 février 1882 : changement du local de la poste et qu'il soit établi un bureau composé.

Idem : commission pour choisir le terrain d'une école aux Censiés.

24 février 1882 : commission pour choisir le terrain d'une école aux Censiés.

Idem : remise Aude.

Idem : commission pour le nom des rues.

Idem : crédit de 1 500 frs pour réparations de la place Caramy.

31 mai 1882 : requête pour que l'école maternelle soit dirigée par des institutrices laïques.

Idem : commission pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

5 juillet 1882 : promesse de vente d'un terrain aux Censiés pour la construction de l'école, 144 r°.

6 août 1882 : demande de subvention et approbation des plans et devis du groupe scolaire.

30 janvier 1883 : demande d'expropriation pour cause d'utilité publique (écoles).

14 février 1883 : remise Revaute groupe scolaire.

Idem : terrain des frères Barbier, école des Censiés.

6 mars 1883 : groupe scolaire, vote d'un emprunt de 105 000 frs, vote d'une imposition extraordinaire de 7 centimes, école mixte des Censiés, avis favorable suite à l'enquête de *commodo* et *incommodo* pour l'acquisition des deux immeubles Revaute, demande que la déclaration d'utilité publique soit prononcée d'urgence pour les terrains de M. Combaud.